

## COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 08 AVRIL 2024

Présents : Mmes, MM. Fernand BURKHALTER, Martine PEQUIGNOT, Sébastien MANCASSOLA, Danielle BOURGON, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD, Patrick PAGLIA, Maryse GIROD, Chantal GRISIER, Pierre-Yves SUTTER – Adjoints , Luc BERNARD, Jean-Luc PARIS, Chantal CLAUDEL, Patricia BURGUNDER, Sylvie NARDIN, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Etienne BOURQUIN, Leila SCHOTT, Rémi ENDERLIN, Gilles LAZAR, Maryse PORTAZ, Marianne ECOFFET, Sylvie DAVAL, Jean-Claude ANCELIN - Conseillers.

Excusés : Mmes, MM. Ismaël MOUMAN, Christophe VAILLANT, Elisabeth CARLIN, Christophe GODARD, Rachid DAGHMOUMI, Martial DUCASSE, Dahlila MEDDOUR, Ouari BELAOUNI, Quentin HAFEKOST, Anne-Marie BOUCHE

Procurations : M. Christophe VAILLANT à M. Fernand BURKHALTER  
Mme Elisabeth CARLIN à Mme Sylvie CANTI  
M. Rachid DAGHMOUMI à Mme Danièle BOURGON  
M. Martial DUCASSE à Mme Sylvie NARDIN  
Mme Dahlila MEDDOUR à Mme Martine PEQUIGNOT  
M. Ouari BELAOUNI à Mme Maryse PORTAZ  
M. Quentin HAFEKOST à M. Gilles LAZAR

**Le Maire** ouvre la séance, donne lecture des procurations qui lui ont été transmises et indique que Mme Anne-Marie BOUCHE – Conseillère Municipale Liste Héricourt Vivante, est excusée.

Martine PEQUIGNOT – Première Adjointe est nommée secrétaire de séance.

Avant de dérouler l'ordre du jour, Fernand BURKHALTER invite l'Assemblée à faire une minute de silence en mémoire de **M. André POURRAT** – décédé le 5 mars 2024, qui fut conseiller municipal aux côtés de la Majorité Municipale en 1990 (en remplacement de Maryse GIROD suite à son départ dans l'Yonne) jusqu'en 2001. C'était un conseiller municipal actif, responsable de plusieurs associations et notamment à la Croix Rouge.

M. POURRAT est décédé brutalement quelques jours après le repas des aînés.

Nous gardons un excellent souvenir d'André qui était un ami. Il avait été un ouvrier chez Peugeot, très actif dans l'entreprise, très impliqué également dans la vie municipale, franchement c'était quelqu'un d'actif et de généreux.

**Gilles LAZAR – Conseiller Municipal Liste Héricourt en Commun** : nous souhaitons nous associer à l'hommage que vous rendez à André POURRAT. J'ai personnellement siégé avec lui. C'était quelqu'un avec des valeurs de Gauche très affirmées, très responsable et impliqué notamment en tant que Président de la Croix Rouge,

L'Assemblée observe une minute de silence.

**Le Maire** indique ensuite qu'il demande à être autorisé à ajouter un point à l'ordre du jour, portant sur l'avis de la Ville d'Héricourt sur le dossier d'enquête sur la RN19 et son élargissement à 2X2 voies, entre Héricourt et l'échangeur de Sévenans. L'enquête se termine demain, donc nous transmettrons nos observations à la commission d'enquête à l'issue de cette séance .

Aucune opposition à cet ajout.

\*\*\*\*\*

### RAPPORT N°1 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 26/02/2024

Le procès-verbal de la précédente séance est approuvé à l'unanimité.

### Présentation liminaire de Fernand BURKHALTER Maire

Le budget principal de la Ville s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de **30 177 429€**. Au total, avec les budgets Bois, Eau et Assainissement, le montant total s'élève à **35 084 605€**.

Le montant qui va être présenté à la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt est sensiblement équivalent, ce qui fait environ 70 millions d'euros pour nos deux collectivités. Je précise que sur ces 70 millions d'euros, les contribuables héricourtois sont mobilisés pour 4 millions d'euros environ pour la Ville et 500 000€ pour tous les contribuables du Pays d'Héricourt. Pour la totalité de ces 2 budgets, la contribution locale est de l'ordre de 4 500 000€, qui dit mieux ? Tout cela grâce au développement économique, au développement des services etc.

Les dépenses de fonctionnement augmentent en 2024 en raison de l'ouverture de la Maison France Services et l'embauche de deux agents (compensée en partie par une subvention de l'Etat), du report des factures d'électricité 2023, de la réfection de l'école maternelle des Chenevières incendiée durant l'été 2023 et le report en fonctionnement de la participation versée à la SEDIA pour le lotissement de La Craie (500 000€).

La masse salariale est maîtrisée au sein de la Collectivité, permettant d'appliquer toutes les mesures de pouvoir d'achat dès leur mise en œuvre afin de garantir le niveau de vie des agents de la Ville.

Au niveau des recettes, il a été décidé pour la 13<sup>ème</sup> année consécutive de ne pas augmenter les taux d'imposition de la Ville pour les héricourtois. Cette mesure est possible en raison de la légère hausse des dotations de l'Etat par rapport à 2023. Ce gel s'effectue essentiellement au niveau des taux, il faut être honnête, l'Etat a augmenté les bases de 3,9%.

Dans ce contexte, la Ville d'Héricourt poursuivra en 2024 la réalisation de son ambitieux programme de revitalisation du centre-ville avec des chantiers majeurs :

- la construction d'une gare routière pour les bus scolaires sur l'ancien site Packmat
- la renaturation complète de ce site industriel en créant un nouveau ruisseau et un espace végétalisé sur 1ha environ
- la poursuite de la réfection du Faubourg de Belfort dont la 3<sup>ème</sup> tranche sera lancée fin 2024 ou début 2025.

Ces chantiers seront complétés par un grand programme de réhabilitation des bâtiments publics qui visera à limiter la consommation énergétique et à améliorer le confort pour les usagers. En 2024, l'école Gabrièle Paris sera concernée par ce programme.

Toutes ces opérations seront réalisées avec le souci de réduire notre empreinte écologique et dans le cadre du programme «Petite Ville de Demain ».

Enfin, plusieurs études sont programmées pour la suite des travaux dans les prochaines années :

- poursuite des études énergétiques sur les bâtiments municipaux
- aménagement de la Place du Marché et du secteur de la Gran Pré à venir en 2025 ou 2026

### Présentation de Martine PEQUIGNOT – Première Adjointe

**Mme PEQUIGNOT** poursuit la présentation du budget 2024 en détaillant **LE BUDGET PRINCIPAL** en section de fonctionnement et investissement.

- **section de fonctionnement : 17 159 325€ en dépenses et en recettes.**
- **section d'investissement : 13 018 104€ en dépenses et en recettes**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL DES DEPENSES REELLES : 10 687 165€.** Elles augmentent de 12,51% soit 1 737 310€.

CHAPITRE 11 – CHARGES A CARACTERE GENERAL – 3 315 500€ (2 917 500€ EN 2023)

- 15 000€ pour le SYTEVOM pour les déchets abandonnés. C'est une dépense qui n'existait pas en 2023.
- Energie électricité : on passe de 508 000€ prévus en 2023 à 512 000€ en 2024. Nous n'avons pas de grosses augmentations, cependant en 2023 seulement 66 372,09€ ont été réalisés car des factures ne nous ont pas encore été adressées.
- Le sinistre de la maternelle des Chenevières qui s'élève à 245 000€, dépense qui sera intégralement remboursée par l'assurance et l'Etat.
- La prime d'assurance qui passe de 55 000€ à 90 000€ selon nos estimations optimistes
- L'assainissement eaux pluviales qui voit une augmentation de 151 000€ à 180 000€

CHAPITRE 12 - CHARGES DE PERSONNEL - 5 017 250€ sont prévus soit une hausse 3,38% par rapport à 2023. Ce poste représente presque 50% des dépenses réelles de fonctionnement, toutefois ce montant est toujours inférieur au ratio des collectivités de la même strate, ce qui traduit une importante rigueur qui nous permet d'assurer les recrutements à venir dans de bonnes conditions financières.

Ce poste est composé des avancements d'échelons et de grades des agents de la Collectivité, le recrutement de deux agents pour l'Espace France Service et les actions pour le maintien du pouvoir d'achat des agents.

CHAPITRE 65 – AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE 1 643 800€ : à noter que 510 000€ sont prévus sur ce chapitre pour des charges de gestion courante à SEDIA. En 2023 ce poste était imputé en investissement. 40 000€ sont également provisionnés pour les aides à l'installation de professionnels de santé. Un report d'une année sur 2024 induit l'augmentation des contributions obligatoires (subventions à l'école privée Saint Joseph) de 80 000€ à 150 000€. Les subventions aux associations passent de 200 000€ à 215 000€, ce n'est pas le cas dans toutes les communes.

CHAPITRE 66 – CHARGES FINANCIERES – 55 000€ : quasiment au même niveau qu'en 2023 (57 000€).

CHAPITRE 67 – CHARGES EXCEPTIONNELLES - 5 000€ en provision pour des titres annulés sur les exercices antérieurs

CHAPITRE 014 – ATTENUATIONS DE PRODUITS - 640 615€ : principalement l'attribution de compensation de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt.

- Dépenses réelles : 10 687 165€
- le virement à la section d'investissement : 5 972 160€
- Les opérations d'ordre : 500 000€
- **DEPENSES TOTALES : 17 159 325€**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT : RECETTES REELLES 12 311 353€.** Elles augmentent de 1,63% soit +198 542€.

CHAPITRE 013 – ATTENUATION DE CHARGES – 40 000€ : remboursement sur rémunérations du personnel

CHAPITRE 70 – PRODUITS DES SERVICES – 732 100€ : la redevance d'occupation du domaine public intègre l'ex taxe de crémation remplacée par une taxe d'occupation du domaine public, soit une prévision de 183 000€ en hausse par rapport à 2023. Les redevances et droits des services à caractère de loisirs concernent principalement le Centre Simone Signoret où en 2022 beaucoup d'activités avaient été supprimées, raison pour laquelle nous prévoyons 30 000€ contre 18 000€ de prévus en 2023.

CHAPITRE 73 – IMPOTS ET TAXES – 405 944€ n'enregistre pas de changement notable.

CHAPITRE 731 – FISCALITE LOCALE – 4 633 070€. Les prévisions pour ce qui concerne les droits de mutation sont revues à la baisse et passent de 280 000€ à 200 000€ compte tenu de la conjoncture actuelle.

CHAPITRE 74 – DOTATIONS ET PARTICIPATIONS – 5 964 189€. A noter que l'Etat va nous verser 28 720€ pour le sinistre de la maternelle des Chenevières. Suite à la signature d'une convention avec CITEO, l'Etat nous verse une subvention de 30 000€ pour les déchets abandonnés.

CHAPITRE 75 – AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE – 303 500€. Pas de changement

CHAPITRE 76 – PRODUITS FINANCIERS – 50€ - Pas de changement

CHAPITRE 77 – PRODUITS EXCEPTIONNELS – 222 500€. On retrouve l'indemnité de sinistre de la maternelle des Chenevières pour un montant de 212 500€.

- **Recettes réelles : 12 311 353€**
- **Opérations d'ordre en sections : 150 000€**
- **Résultat de fonctionnement reporté : 4 697 972€**
- **TOTAL RECETTES : 17 159 325€**

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT – 13 018 104€**

OPERATION 1 – VOIRIE : 2 178 378€, dont 1 151 320€ pour le marché à bons de commande de voirie et 108 256€ de mobilier urbain et jeux urbains, 391 668€ pour l'éclairage public.

OPERATION 2 – URBANISME – 5 083 056€ dont la requalification des espaces place du marché et site Packmat pour 2 040 522€, la requalification du Faubourg de Belfort/Avenue Léon Jouhaux pour 427 047€, le parc urbain de la Lizaine 30 000€, la requalification du cœur historique 12 250€.

OPERATION 3 – BATIMENTS ET TERRAINS – 3 082 048€ dont les divers travaux des bâtiments administratifs Mairies Héricourt et Bussurel pour 123 168€, les travaux aux ateliers municipaux pour 75 750€, les diverses réparations et travaux prévus sur les bâtiments historiques (temple d'Héricourt, musée Minal, église d'Héricourt, château de la Roseraie...) et l'école de musique pour 287 423€ et les travaux prévus au CCAS – au Centre Signoret – à l'ex école de St Valbert et à l'octroi pour 188 050€.

Se trouvent également dans ce poste les plantations d'arbres en ville, les travaux d'abattage et la démolition des serres château de la Roseraie : 37 000€.

Autre gros poste, celui des travaux prévus dans les écoles 1 145 243€ dont une réserve de 80 000€ et la rénovation énergétique de la maternelle G. Paris et des logements 648 240€, la sécurisation des écoles (alarmes intrusion 6 sites) : 36 000€.

540 374€ seront consacrés aux équipements sportifs et festifs, poste en augmentation par rapport à 2023, avec la pose de bacs acier isolés sur la toiture des tennis couverts pour 200 000€, la démolition du bâtiment qui abritait la marqueterie pour 70 000€ et le remplacement des menuiseries dans les vestiaires du stade du Mougnot pour 28 700€. Enfin, 86 000€ seront consacrés à la toiture de la salle des fêtes de Tavey.

Le chapitre « autres » pour 305 630€ comprend les travaux dans les logements du CCAS, du groupe scolaire Borey, de l'école Ploye, de Poirey et de la maternelle Jules Ferry, ainsi que la suppression des lignes analogiques dans les bâtiments pour 74 000€.

Le poste 46 – Cimetières d'un montant de 296 713€ dont la ligne la plus importante est la reprise de concessions du cimetière d'Héricourt pour 140 000€.

La 14<sup>ème</sup> tranche de requalification du Fort du Mont Vaudois pour montant de 43 565€.

OPERATION 4 – EQUIPEMENTS ET/OU DIVERS : 386 468€ : cette opération comprend les équipements divers dont la sonorisation de la salle du Conseil Municipal pour 23 000€, les équipements scolaires 31 125€, le Centre

Socioculturel 13 815€, les équipements techniques 220 000€ dont une petite balayeuse pour espaces restreints d'un montant de 40 000€ et l'achat d'un camion Canter pour 70 000€.  
Il est prévu 14 210€ pour les équipements culturels et 12 520€ pour les équipements sportifs.

### Présentation de Fernand BURKHALTER – Maire

Au niveau du Fonctionnement, les recettes fiscales sont stables à hauteur de 4 100 000€ pour 2024, les dotations à la CCPH sont également stables : les attributions de compensation qui sont négatives à hauteur de 6 40 615€ (transfert de l'Ecole de Musique, Médiathèque etc.) et les différents fonds de concours pour 669 275 et la part communautaire du FPIC pour 175 665.

Les dotations de l'Etat sont maintenues voire même en légère hausse (+1%) par rapport à 2023, soit 4 345 000€. Enfin, la Ville perçoit des dotations complémentaires de l'Etat pour le fonctionnement de l'Etat-Civil à hauteur de 25 000€, le fonctionnement de l'espace France Services pour 35 000€ et la gestion des déchets abandonnés pour 30 000€.

Au niveau du nouveau Contrat de Ville 2024-2030, un financement prévisionnel d'environ 40 000€ de l'Etat sera complété par la CAF et le Département.

Les dépenses énergétiques sont maîtrisées malgré un contexte encore difficile et des importants retards de facturation de la part d'un fournisseur. Le budget 2024 des charges d'énergie est de 455 000€ en nette baisse par rapport à 2023, toutefois une régularisation pour l'année 2023 devra être rattrapée pour un montant de 242 000€.

Deux concerts sont programmés en 2024 à La Cavalerie pour un montant de dépenses d'environ 40 000€, quant à l'enveloppe dédiée aux subventions aux associations, elle a été augmentée au montant total de 215 000€ en intégrant une hausse de la subvention du COS pour les agents de la Ville de + 4%.

L'entretien, la maintenance et l'assurance du patrimoine de la Commune sont estimés pour 2024 à 570 000€ compte tenu d'une hausse de nos primes d'assurance prévue pour 30 000€ en raison de nos sinistres.

Les charges de personnel sont en hausse de 4% en 2024 en raison du recrutement de deux agents pour l'espace France Services (51 000€), des actions pour le maintien du pouvoir d'achat des agents de la Collectivité et la prise en compte des avancements d'échelons et de grades. Cependant, la masse salariale représente toujours 50% des dépenses réelles de fonctionnement dans le budget.

Au niveau des investissements, nous consolidons nos engagements de campagne électorale, à savoir élaborer des projets structurants pour l'avenir.

- **UNE VILLE PLUS BELLE, PLUS QUALITATIVE, PLUS SECURISEE, VEGETALISEE** : après l'aménagement des espaces de la Tour du Château, le réaménagement des entrées de ville à St Valbert et côté Belfort, nous poursuivons nos efforts sur le centre ancien par une opération tout à fait exemplaire, voire remarquable : l'aménagement du site Packmat avec l'aménagement d'une gare routière (enfin le Lycée aura sa gare routière, j'espère que son avenir sera consolidé) pour 14 bus environ. Ce sera également un espace renaturé. Certains avaient vu d'autres équipements, nous nous privilégions non pas le béton mais la nature en ville. Cela améliorera grandement le fonctionnement de la station d'épuration : songez que le flux d'eau dévié par temps d'orage sera de 1 800 M3/heure dans le ruisseau et pas dans la station. C'est un investissement très important et une action inédite en France. Créer un ruisseau en ville, il fallait y penser et oser. Nous verrons ce que cela donne d'ici la fin de l'année car il a fallu empiler des acquisitions foncières, tels les 8 ha de la plaine du Lycée. Il fallait un débouché pour ce ruisseau. Nous l'avions déjà envisagé en 2018, nous avons de la suite dans les idées, nous ne sommes pas dans l'improvisation. Nous mettons en œuvre progressivement un plan global pour la ville élaboré depuis très longtemps. Nous prolongerons la piste cyclable centrale pour structurer cet espace.

Nous poursuivons les études de requalification de l'avenue Léon Jouhaux à partir de la rue Léon Blum jusqu'à la Salle Wissang qui seront lancées en 2025.

La Communauté de Communes a retenu l'architecte pour la construction du siège communautaire sur le site de l'ex DIA. Enfin, nous devrions avoir des informations quant au lancement du siège d'un grand service public annoncé également sur cet espace.

- **UN BUDGET QUI CONCRETISE LES ACTIONS DE TRANSITION ECOLOGIQUE** : en matière de bâtiments publics, nous conduirons la rénovation énergétique de la maternelle G. Paris après avoir réalisé les travaux de l'école Ploye. Seront également rénovées : les toitures du hall de tennis ; du Musée Minal, de l'Octroi et nous poursuivrons les études sur la chaufferie bois des Chenevières (environ 700 logements) pour lesquelles nous avons avancé la totalité des sommes. Nous poursuivons également la protection de nos forêts, notamment la plantation de 10 ha à Bussurel (50 arbres pour les écoles et 100 000 arbres en régénération naturelle).
- **CONSOLIDER LE ROLE DE LA VILLE CENTRE POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DES SERVICES PUBLICS** : le développement économique permet le maintien des services publics. Nous avons ouvert l'espace France Services, mis en place la CPTS, nous soutenons les médecins, tout cela est dû à l'achèvement que nous conduirons cette année grâce aux efforts conjugués de la Ville et de la CCPH, du pôle de développement économique régional des Guinnottes qui génère 750 emplois actuellement - 1 000 d'ici un ou deux ans.
  - L'aménagement des locaux d'ENGIE à la Tuilerie est en cours.
  - L'engagement pour Action 70 des locaux de l'hôtel des entreprises rue de la Tuilerie (10 cellules artisanales).
  - La poursuite des baux industriels ou commerciaux APA, ROYAL CANIN et ENGIE.
- **POURSUIVRE LE DEVELOPPEMENT DE L'HABITAT** : nous allons poursuivre l'étude de la rénovation des logements sur le centre-ville grâce à l'OPAH-RU lancée par la CCPH. C'est la troisième qui est menée, cependant elle se concentre uniquement sur le centre-ville d'Héricourt. La Ville contribuera sur le plan financier à cette action. Les pré-études ont été lancées l'an dernier et les premiers travaux vont pouvoir bénéficier de subventions dès 2025.
 

8 logements locatifs sont en cours de réalisation par NEOLIA rue Jean Jaurès.

En fonction des possibilités de commercialisation, nous lancerons les opérations de construction sur la Craie 2. Je rappelle également les opérations d'habitat sur Saint Valbert – 130 pavillons lancés. L'autre jour nous interrogeons sur l'avenir du lycée. Songez que sur les 300 élèves d'Héricourt, 100 sont issus des nouveaux quartiers. Donc l'avenir du lycée dépend principalement des nouveaux quartiers que nous avons développés. La Dotation Globale Horaire est un élément, mais accueillir des pavillons permet d'accueillir de jeunes élèves. Je tiens les chiffres à disposition à qui veut en prendre connaissance. Dans les nouveaux quartiers, j'entends Le Chemin Vert, la Charine, St Valbert et le développement sur ce quartier.

Notre patrimoine foncier actuel s'élève à 18 hectares de réserve foncière (4 à 5 millions d'euros). Ces chiffres sont bien supérieurs à notre volume d'emprunt, par conséquent l'avenir de la Ville est assuré pour au moins une décennie. Nous travaillons, non seulement pour aujourd'hui, mais pour demain. Ce patrimoine est potentiellement commercialisable si le ZAN et le SRADDET, élaborés au niveau régional, ne viennent pas contrarier nos objectifs. Certains prônent la non artificialisation des sols, je me bats contre cet état d'esprit, car je l'ai démontré, la Ville d'Héricourt conserve sa population grâce à un double mouvement : la concentration de l'habitat avec 70 logements à l'hectare, et l'étalement urbain. Et c'est l'étalement urbain qui nous procure les jeunes élèves. Ce phénomène est beaucoup moins vrai sur les espaces de concentration de l'habitat. Parce que les jeunes couples aspirent à avoir un pavillon. L'Etat pourra toujours faire ce qu'il veut et quoique l'Europe décidera car actuellement seule la France l'a décidé, ce phénomène persistera. Donc ce qui est valable en France n'est pas valable ailleurs en Europe et c'est bien heureux. D'autres pays nous dépasseront, quand on est malthusien on se fait dépasser par ceux qui ne le sont pas.
- **LE DEVELOPPEMENT CULTUREL, ELEMENT FONDAMENTAL DE L'ATTRACTIVITE URBAINE** : je persiste à penser qu'au-delà de la médiathèque et de l'école de musique et des services périscolaires, services appréciés des familles, nous devons poursuivre le développement culturel avec :

- le Centre Régional des Arts du Cirque qui aura vocation à rayonner sur une population de 300 000 habitants, voire presque 3 millions d'habitants. Je le rappelle, c'est un centre régional, il y en a 7 en France. Je suis très fier d'avoir pu mener à bien cet équipement. La construction est lancée pour 1,5 million d'euros dont 600 000€ de la Région, indépendamment du fait que cela se fait sur des terres agricoles, ce qui ne la gêne pas du tout.

- le cinéma multiplexe (5 salles) aussi à Echenans S/Mt Vaudois, porté par un promoteur privé avec la mise en place d'un projet culturel local pour le cinéma scolaire et qui rayonnera également sur une population de 300 000 habitants et pas uniquement sur la zone du pays d'Héricourt. C'est un projet beaucoup plus large qui renforcera l'attractivité de notre ville.

- Enfin, toujours au même endroit, la salle des musiques actuelles, un peu retardée en raison de certaines tergiversations. Mais je n'y suis pour rien. Quoiqu'il en soit, le projet est toujours inscrit et la Région soutient ces 3 équipements par des financements. C'est une très bonne nouvelle pour nos équipements.

- **LE SOUTIEN AUX ACTEURS DE LA SANTE** : nous avons été vigilants. C'est un débat national, les acteurs de la santé font de plus en plus défaut. Il n'y a pas eu assez de médecins formés. A noter que 46 médecins issus de la Ville d'Héricourt sont en formation à Besançon, 80 à Belfort et peut-être d'autres à Strasbourg en provenance du lycée Aragon. C'est une bonne nouvelle pour notre territoire. Cela prouve l'excellence du lycée Aragon. Les parents d'élèves ont témoigné par la réussite de leurs enfants, de la capacité de cet établissement bien supérieure aux autres établissements, à former des élèves de très bon niveau avec des parcours réussis. C'est une fierté pour notre territoire.

Nous aidons 3 étudiants en médecine, un médecin s'est d'ailleurs installée, un 4<sup>ème</sup> va arriver pour remplacer un autre médecin et nous l'aiderons également. Nous apportons une aide à la Maison Jenny et nous soutenons également l'installation d'une infirmière et de deux kinésithérapeutes et d'une orthoptiste qui se trouve à la Maison Médicale. Parallèlement, nous avons encouragé la constitution d'une CPTS pour renforcer les actions en matière de prévention, avoir une meilleure coordination des professions de santé et peut-être inciter l'implantation de médecins. Nous soutenons la création de la Maison des étudiants en filière médicale.

Franchement, il y a des raisons de montrer que l'attractivité de notre ville s'est renforcée au cours des dix dernières années. Un signe qui ne ment pas, ce sont les mutations foncières : les recettes espérées des mutations foncières pour 2024 s'élèvent à presque 300 000€. C'était 150 000€ à mon arrivée. On assiste en quelques années, à un doublement du mouvement des transactions immobilières sur cette ville. A noter qu'elles ont régressé partout ailleurs en Haute-Saône, sauf à Héricourt, ce qui prouve son attractivité. Les gens parlent, ergotent, moi je donne des chiffres. On est passé de 150 000€ en 2014 à 296 000€ l'an dernier. Pour cette année, nous avons prévu 200 000€ compte tenu du ralentissement conjoncturel important. Ce sont de recettes induites par nos lotissements, 130 pavillons ce n'est pas anodin dans les recettes.

- **LE POLE METROPOLITAIN A NOS COTES** : il a été actif sous ma mandature, j'ai également présidé le Syndicat des Transports. Nous n'avons pas réussi à structurer une AOM unique comme nous l'aurions souhaité, Montbéliard étant réticente pour diverses raisons, mais c'est quand même un élément de réflexion qui se poursuit. Une enquête transports a été menée à mon initiative, ce qui n'avait pas été fait depuis 2004. Ce sont 500 000€ de dépenses et nous y verrons plus clair en matière de transports au niveau du pôle métropolitain. Dire que nous sommes inactifs, c'est tordre la vérité. 500 000€ est une dépense qui n'avait pas été faite depuis très longtemps et elle a été très largement subventionnée. Cela pourra nous permettre peut-être d'envisager un développement ferroviaire. C'est l'aspect que nous souhaitons privilégier même si c'est une compétence régionale.

Nous avons relancé les gigafactory. Certains se gaussent de ça. Néanmoins, je constate que d'autres territoires ont repris l'idée en Haute-Saône. Celle de Champéy a le vent en poupe, je ne peux encore fixer une date pour la réalisation, mais cela créera beaucoup d'emplois. Contrairement à ce qui a été dit dans

maints endroits, il n'y a aucune friche industrielle, le STRADDET évoque 600 hectares de friches industrielles qui n'existent pas. Je le confirme, ce chiffre est inexact. Aucun hectare n'est réutilisable, Mettre de l'industrie sur les friches industrielles est impossible. Les industries doivent être positionnées autour des axes routiers.

Enfin dernière étude lancée, comme quoi le pôle métropolitain est très actif, sur la sécurisation de l'alimentation en eau pour un montant de 370 000€, parce que nous avons connu des difficultés d'alimentation en eau, qu'il s'agisse de Belfort qui prend 1 million de m3 à Montbéliard, Héricourt en prend environ 100 000 m3. Cette étude est à l'horizon 2035. L'eau se raréfie, les collectivités font des efforts pour l'économiser et améliorer les conduites, néanmoins il faudra des interconnexions nouvelles, peut-être utiliser les eaux du bassin de Champagne, d'autres ressources, nous y travaillons et je suis fier d'avoir pu lancer ces études. Nous travaillons à l'horizon 2035, pas demain. C'est inscrit dans notre budget via notre participation au financement du pôle métropolitain qui a augmenté de 17%. C'est un effort significatif.

**Martine PEQUIGNOT** revient sur l'analyse du budget : en dépenses réelles de fonctionnement nous avons 10 687 165€, en recettes réelles de fonctionnement 12 311 153€, ce qui nous donne une épargne brute disponible 1 624 683€ à laquelle nous enlevons l'annuité de la dette en capital de 285 000€, ce qui donne une épargne nette disponible 1 339 188€.

**Le Maire** lance le débat autour de ce budget primitif 2024.

**Gilles LAZAR – Conseiller Municipal Liste Héricourt en Commun** : M. le Maire, chers Collègues, durant le débat sur les orientations budgétaires mon collègue Quentin HAFEKOST avait caractérisé votre budget à venir comme étant un budget désincarné. Ce que nous venons d'entendre ce soir pendant une heure est une suite de contre-vérités et les chiffres qui sont sortis d'un chapeau confirment ce que nous pensons. Je confirme les propos de M. HAFEKOST et j'ajouterais au nom de notre Groupe, que à part quelques projets que nous soutenons parce que ces projets étaient les nôtres, pour le reste vous ne répondez pas, loin s'en faut, aux défis que notre Ville et ses habitants rencontrent aujourd'hui et vous ne préparez pas notre territoire aux enjeux à venir.

Je vois que vous vous asseyez sur le ZAN, vous vous asseyez sur le STRADDET alors que c'est la loi, cela va vous être imposé. Il n'y a qu'à Héricourt qu'on n'appliquera pas la loi.

Ces enjeux ce sont : le dépérissement de notre centre-ville, l'aggravation de la pauvreté – le budget du CCAS reste une fois de plus inchangé, le changement climatique avec la multiplication des îlots de chaleur que vous - M. BURKHALTER Adjoint à l'Urbanisme - avez créés, la perte d'attractivité de notre territoire, le sentiment d'insécurité qui règne à Héricourt. Parce que votre silence sur les nombreux événements de violence sur notre Commune ne les fait pas disparaître pour autant. Diminution de l'offre de soins : où sont les ophtalmologues que vous avez promis pendant la campagne électorale ? Ils sont à Belfort ! Ils sont où les spécialistes qui devaient s'installer dans la Maison de Santé ? On les cherche encore.

La question de la mobilité vous a s'en doute échappée aussi. Vous avez pourtant été président du Syndicat de transports du Pôle Métropolitain. Là aussi c'est un zéro pointé. Héricourt reste la seule commune sans connexion de transports en commun avec l'aire urbaine.

Quelques éléments financiers pour poursuivre mon propos : vous reconnaissez enfin dans votre document, l'impact de l'inflation et notamment du coût des énergies sur les finances de la Ville. Il y a un an, M. BURKHALTER, je vous avais alerté et vous n'aviez pas suffisamment intégré cette situation dans le budget. Vous le faites enfin, mais avec retard. Concernant les dotations de l'Etat, notamment sur le fonctionnement : vous qualifiez ces dotations de stables avec une augmentation de 1%. Stables avec une inflation qui reste encore élevée, des coûts de l'énergie que j'évoquais plus tôt, l'augmentation du point d'indice des salaires des agents. C'est donc en euro constant, une baisse des subventions de l'Etat. Il faut avoir le courage de le dire, nous ne sommes pas ici pour ménager un Gouvernement qui s'apprête à piquer de l'argent dans les poches des familles et dans les budgets des collectivités.

Et nous avons des raisons d'être particulièrement inquiets pour les années à venir, car nous avons pris connaissance du déficit de l'Etat : 10 milliards d'euros annoncés par le Ministre M. le Maire. Nous avons aussi entendu ses propos :

« nous allons demander aux français des sacrifices mais aussi aux collectivités ». 10 milliards pour cette année, 25 milliards annoncés pour 2025. Quelle politique faudra-t-il supprimer ? Où faudra-t-il augmenter la participation financière des usagers comme vous l'évoquiez dans le budget de la CCPH ?

Vous avez parlé beaucoup du Pôle Métropolitain, donc nous allons en parler aussi. Je ne peux faire silence sur votre gestion déplorable du contrat métropolitain où vous avez particulièrement négligé Héricourt et son pays. C'est quand même fort de café qu'en étant président du Pôle Métropolitain votre attitude, votre comportement, ont fait que le pays d'Héricourt est le territoire du Pôle le moins bien servi dans le contrat. Seulement 450 000€ pour le Pays d'Héricourt sur une enveloppe de plus de 19 millions que la Région octroie à ce territoire. Nous bénéficions de 2,4% de cette enveloppe. Est-ce ainsi qu'est reconnu le poids de notre territoire dans l'aire urbaine ? 2,4% ? Avec 20 000 habitants, sur cette enveloppe de 19 millions, c'est 1,2 million que nous aurions dû recevoir. Ces 450 000€ on sait où ils sont : ils sont perdus puisque vous les avez encore fléchés sur ce multiplexe qui ne se fera pas, le Préfet vous l'a annoncé par deux fois. Vous étiez tellement obsédé par ce projet, que vous avez négligé notre ville. Votre égo, votre orgueil nous coûtent très cher. Pendant que PMA, l'Agglo de Belfort et même Delle présentaient des projets d'envergure, et il faut quand même en parler : rénovation de la clinique des Portes du Jura, du château de Montbéliard, la friche de l'aéroport de Fontaine, les résidences universitaires de Belfort, vous n'avez rien à proposer sur notre territoire ! N'y aurait-il pas de besoins à Héricourt ? Non, rien ne devait vous détourner de votre multiplexe ! Et puis patatras ! Je vous l'ai dit, le Préfet a annoncé qu'il ne se fera pas puisque situé sur des terres agricoles. Donc ces 450 000€ vont être perdus pour notre territoire. Quel gâchis ! Nous sommes la risée des Elus du Pôle Métropolitain.

Pour terminer, vous nous aviez reproché de ne pas faire de propositions alternatives à votre budget, ce qui est faux bien évidemment, mais nous allons en repréciser certaines. Vous en connaissez quelques-unes, d'autres viendront plus tard quand le moment sera venu. Oui à côté d'une police nationale confortée, nous réaffirmons la nécessité de création d'une police municipale, comme toutes les villes de la Haute-Saône. Coût : environ 100 000€ en fonctionnement. C'est un investissement peu coûteux et rentable notamment sur le plan de l'attractivité. Je rappelle qu'en comparaison, notre excellente école de musique revient à 640 000€ vous l'avez rappelé, et 500 000€ pour la médiathèque. Deux équipements majeurs que nous soutenons et qui doivent nous permettre de relativiser les coûts d'une police municipale, qui ne nécessite pas comme vous vous plaisez à le dire, d'augmenter les impôts, c'est faux.

Enfin, il ne faut oublier personne dans un budget. Il faut avoir un regard global sur la vie de tous nos concitoyens et sur les difficultés qu'ils traversent ou qu'ils vont traverser. J'évoque ainsi les plus fragiles que vous oubliez. Il faut répondre aux demandes justifiées des associations caritatives qui demandent un local neuf pour accueillir les bénéficiaires des aides dans des conditions dignes. Tel est l'enjeu. La CCPH va bénéficier d'un nouvel écrin, pour son siège tant mieux, et il n'y aurait pas 1 euro pour les plus pauvres d'Héricourt ?

Vos projets de renaturation sont une avancée, nous le reconnaissons, mais ils sont bien loin de compenser tous les puits de chaleur que vous avez créés. Cela ne fait pas de notre ville, une ville qui s'adapte aux changements climatiques.

Enfin, nous prendrons toutes les mesures nécessaires pour que les familles et les jeunes de notre Commune puissent avoir accès aux activités culturelles et sportives, dans de bonnes conditions. Et nous créerons un service municipal de santé à destination des personnes âgées.

Vous comprendrez que, dans ces conditions, nous ne voterons pas votre budget. Je vous remercie pour votre écoute.

**Martine PEQUIGNOT** : je suis heureuse d'entendre déjà votre très belle plaidoirie, qui ne veut rien dire mais tant pis, en vue des élections qui auront lieu en 2026. Quand l'Adjoint à l'Urbanisme que vous citez qui selon vos dires œuvrait pour les puits de chaleur, je crois savoir M. LAZAR, que vous étiez avec nous dans la Majorité Municipale à cette époque. Si on critique l'Adjoint à l'Urbanisme, on ne parle pas du Maire d'Héricourt actuel et à l'époque M. LAZAR, nous étions dans la même Municipalité.

**Gilles LAZAR** : je n'ai pas tout voté, c'est faux.

**Martine PEQUIGNOT** : sur les dotations, je ne veux pas soutenir l'Etat tel qu'il est, mais il me semble tout de même qu'il y a mensonge dans vos propos puisque pour ce qui concerne les dotations et les participations : 5 938 395€ en 2023 et 5 964 189€ escomptés pour 2024.

**Gilles LAZAR** : une augmentation de 1% seulement, c'est vous qui l'avez écrit.

**Martine PEQUIGNOT** : je termine sur le pouvoir d'achat. C'est vrai que M. le Maire a beaucoup de pouvoir et si on vous écoute, il mène à la catastrophe le Pôle Métropolitain. Cependant, si vous avez une baguette magique pour aider les plus démunis, il faut nous la donner . Là encore, nous ne sommes pas encore en 2026.

**Gilles LAZAR** : il suffit d'augmenter le budget du CCAS.

**Fernand BURKHALTER** : le propos est tellement insignifiant, insipide et incorrect et mal fondé sur le plan financier. M. LAZAR ne maîtrise pas les chiffres, il siège depuis plus de 20 ans mais il ne connaît rien aux chiffres.

**Gilles LAZAR** : ce n'est pas un argument M. BURKHALTER.

**Le Maire** : je suis désolé, mais vous ne connaissez rien aux chiffres et je vais vous en faire la démonstration. Concernant le volet métropolitain à la demande de la Région, toutes les demandes du Pays d'Héricourt ont été recalées : les logements étudiants,...

**Gilles LAZAR** : c'est vous qui les avez enlevés.

**Le Maire** : non je n'ai rien enlevé du tout. Simplement en dernier lieu, pour sauver la mise, j'ai proposé d'ajuster et mes collègues de Belfort et Montbéliard ont accepté, Delle avait même été écarté de toutes propositions, alors que c'est la Communauté de Sud Territoire. Il y a 19 millions pour le Contrat Métropolitain, mais la définition du Contrat Métropolitain pour la Région c'est que l'argent va aux deux grandes villes. C'est comme ça, C'est la définition du contrat régional, et c'est vous qui avez défini cette politique, M. LAZAR....

**Gilles LAZAR** : pas du tout, je ne peux pas vous laisser dire n'importe quoi...

**Le Maire** : si, la Communauté de Communes avait demandé 5 millions d'euros au Contrat Métropolitain et nous avons obtenu 450 000€.

**Gilles LAZAR** : pour quels projets ?

**Le Maire** : tous les projets que j'ai présenté dont le caractère métropolitain n'a pas été reconnu, sauf le cinéma, la Région ayant considéré qu'il s'agit d'un projet métropolitain. Quant aux logements étudiants, ils ont tergiversé. Sur les 19 millions, la plus grosse part et je ne le déplore pas, je suis d'accord avec cette proposition régionale, va à Belfort et Montbéliard. Seuls deux projets dans les territoires dits périphériques car il faut bien le dire le Pays d'Héricourt est un territoire périphérique par rapport à Belfort et Montbéliard, ont été retenus. Vous siégez en plus dans les débats sur le contrat métropolitain puisque vous êtes le représentant de la Région, vous n'avez rien entendu dire sur nos projets, c'est clair. Le cinéma est un projet métropolitain, c'est pour ça qu'il figure dans ce contrat et a été reconnu comme tel par la Région. Si nous n'avions pas eu ce projet de cinéma, nous n'aurions rien eu d'autre. La salle des musiques actuelles a été financée dans le cadre du contrat métropolitain précédent. Elle sera réalisée. L'Odyssée du Cirque, qui est un projet régional dont je revendique la paternité, sur 1,6 million d'euros – 600 000€ ont été octroyés par la Région dans le contrat métropolitain précédent, mais vous n'y siégiez pas. Vous avez fait obstacle à nos projets, dites la vérité, vous avez fait obstacle aux logements étudiants, votre rôle est néfaste à la Région, comme vous avez fait obstacle au cinéma, c'est ça la vérité. Il y avait 750 000€ sur le cinéma dans le projet précédent qui n'ont pas été réalisés à votre demande...

**Gilles LAZAR** : c'est le Préfet qui vous a dit non, pas moi.

**Le Maire** : non c'est vous qui avez empêché avec des complicités socialistes, je le dis ici. Une ou deux personnes, il ne suffit pas de plus.

**Gilles LAZAR** : soyez sérieux, c'est le Préfet qui vous a refusé car c'est prévu sur des terres agricoles.

**Fernand BURKHALTER** : concernant le Pôle Métropolitain, vous dites des contre-vérités et cela illustre bien le caractère mensonger absolu de vos propos. Vous mentez et sans rougir en plus.

**Gilles LAZAR** : j'ai pris des cours avec vous, M. BURKHALTER.

**Le Maire** : je tiens à remercier les services pour leur excellent travail.

**Alain PARCELLIER – Adjoint à la Santé** : je voudrais demander à M. LAZAR comment il fait fonctionner le service municipal de santé dont il vient de parler ?

**Gilles LAZAR** : Mme DAVAL vient de vous rappeler au règlement, M. PARCELLIER, vous n'avez pas à vous adresser directement à un autre Conseiller Municipal. Je vous réponds quand même, puisqu'apparemment vous semblez vous intéresser aux questions de santé, nous en débattons au moment opportun.

**Alain PARCELLIER** : donc vous n'avez pas de réponse, c'est toujours de la fumisterie.

**Maryse PORTAZ – Conseillère Municipale de la Liste Héricourt en Commun** : pour répondre à M. PARCELLIER, j'ai fait partie entre autres, du service municipal de santé à Belfort, donc ça peut fonctionner. Il y avait beaucoup d'actions, en faveur des élèves, en faveur de la population, c'est une chose qui est très possible. C'est une question de volonté politique.

**Fernand BURKHALTER** : oui absolument, la volonté des socialistes de Belfort qui vous employaient. Merci les socialistes.

Je ne répondrai pas sur les autres sujets évoqués par M. LAZAR, il a tout faux, la Commune d'Héricourt est jalouée dans tout le département parce qu'elle se développe, parce qu'elle est attractive, parce qu'elle a 10 000 habitants alors que d'autres villes en ont perdu 2 à 5 000, le lycée sera conforté n'en déplaise à M. LAZAR car s'il siégeait à notre place, le lycée n'existerait plus. C'est la triste réalité. Vous avez lutté contre le lotissement du Chemin Vert, vous avez lutté contre le centre urbain...

**Gilles LAZAR** : mais non...

**Le Maire** : vous avez lutté contre toute notre politique de logement et elle permet justement ...

**Gilles LAZAR** : Mme PEQUIGNOT vient de dire que j'avais voté pour, il faut savoir...

**Le Maire** : parfois c'était contre je m'en souviens. Je me souviens que vous étiez contre le logement social au Chemin Vert alors que des membres du PC nous demandaient des logements.

**Gilles LAZAR** : ce sont des contre-vérités.

**Maryse GIROD – Adjointe aux Affaires Sociales** : je tiens à préciser qu'au CCAS il y a un budget correct et suffisant pour aider toutes les familles qui en font la demande. Je m'étonne que les collègues qui siègent au Conseil d'Administration n'aient pas relayé cette information correctement.

**Fernand BURKHALTER** : la présence des Elus d'Opposition est inexistante dans les différentes instances que nous réunissons et il n'y a jamais de propositions.

**Gilles LAZAR** : vous plaisantez ? Nous sommes présents à toutes les commissions auxquelles vous nous conviez.

**Le Maire** : la seule proposition qui est faite, est de créer une police municipale. Rien d'autre. Ce n'est pas notre projet, la police doit être assurée par l'Etat, c'est son rôle. De grandes villes comme Brest, dirigée par la même obédience que la mienne, 100 000 habitants, il n'y a pas de police municipale. Et dans bon nombre de villes

socialistes il n'y en a pas parce que nous estimons que la compétence de la police c'est la sécurité donc celle de l'Etat et que nous n'avons pas à nous substituer. Une police municipale ce serait 500 000€ à 1 million d'euros de dépenses supplémentaires, soit une augmentation de la fiscalité locale de 30 à 40%. Je le dis tout net, il n'y a pas le budget, ce serait une réduction en direction de l'effort consenti en direction du personnel qui est bien traité à Héricourt. Nos fonctionnaires sont reconnus, ils ont des avantages que nulle autre Ville ne leur concède. Votre proposition aurait pour effet d'annuler beaucoup de nos politiques, comme la santé, la culture etc. On ne peut pas mettre de l'argent deux fois. Un commissariat municipal, c'est minimum 500 000€ de dépenses.

**Gilles LAZAR** : c'est faux. Comment font les autres villes de la Haute-Saône ? Lure, Luxeuil ?

**Fernand BURKHALTER** : il n'y a pas de réelle police municipale ni à Lure ni à Luxeuil. Police municipale tout à fait inefficace d'ailleurs, les Maires me l'ont indiqué et m'ont conseillé de ne pas me lancer dans un tel projet qui est une monumentale erreur. D'ailleurs j'en veux pour preuve la Ville de Luxeuil qui avait 15 agents policiers municipaux dans les années 1985, il en reste 4 aujourd'hui. Avec 4 agents vous n'assurez pas la sécurité d'une ville.

**Gilles LAZAR** : donc il y a bien une police municipale.

**Le Maire** : oui mais seulement 4 agents. Il y a 200 agents de la police nationale sur le territoire d'Héricourt/Montbéliard, c'est le rôle de l'Etat d'assurer la sécurité des citoyens. Ce débat a été tranché au moment des dernières municipales, vous n'avez pas été élu. Vous ressassez ce sujet parce que certains concitoyens peuvent se sentir en insécurité, je le reconnais, mais la sécurité n'appartient pas au Maire de la ville elle appartient à l'Etat dont c'est la compétence. Des partis politiques s'en chargent et ils seront beaucoup plus forts que vous sur ce terrain-là. Je ne veux pas de police municipale, je le confirme et je le dirai en 2026. C'est inefficace et c'est une dépense qui retomberait sur les citoyens les plus faibles. Je ne sais pas comment le ressentent mes collègues, moi je me promène en ville sans problème. Au quartier des Chenevières j'ai pris des mesures pour prévenir des incivilités et y mettre bon ordre, toujours dans le cadre de mes compétences. Encore cet après-midi une bouche à incendie a été ouverte. Mais cela ne génère pas une grande insécurité. Je mets aux normes les bornes incendie. Vis-à-vis de la création d'une police municipale, vous avez tout faux et c'est symptomatique de toutes vos propositions. Vous proposez des choses qui n'ont aucun intérêt et qui ne sont pas finançables sinon par les contribuables qui paient déjà suffisamment d'impôts.

**Gilles LAZAR** : vous dites la même chose tout le temps, personne ne vous écoute. On va continuer longtemps à vous écouter dire des contre-vérités ?

**Le Maire** : si ce que je dis vous gêne ...

**Gilles LAZAR** : le plus gêné aujourd'hui c'est vous M. BURKHALTER.

**Le Maire** : vos interventions ne font pas prospérer votre magot électoral qui est en diminution constante.

**Gilles LAZAR** : nous n'avons pas de magot, nous ne faisons pas d'argent avec la politique.

**Le Maire** : votre électorat se restreint de jour en jour, parce que les héricourtois me disent que les choses vont dans le bon sens.

**Gilles LAZAR** : pour cela il faudrait que vous vous baladiez à Héricourt.

**Le Maire** : je me promène plus que vous dans les rues d'Héricourt.

**Gilles LAZAR** : personne ne vous voit en tout cas.

**Fernand BURKHALTER** : je ne suis pas un m'as-tu vu. Je suis présent tous les jours, 24H/24H et j'interviens sur tous les sujets.

**Martine PEQUIGNOT** : on va voter le budget des subventions aux associations. Je veux bien qu'Héricourt aille dans le mur grâce au Maire comme vous dites, mais je ferai remarquer qu'elles sont en augmentation. En plus, j'ai peur que vous ne soyez sectaire. Vous avez parlé de l'aide insuffisante au CCAS et que nous n'aidions pas assez certaines associations. C'est dommage que vous ne donniez pas de nom, parce qu'il me semble que nous essayons de les mettre toutes au même niveau, que ce soit les Restos du Cœur, la Croix Rouge ou le MAS. Il me semble que là vous êtes en train de prêcher pour une seule association, M. LAZAR, et moi je tiens à ce qu'elles soient toutes au même niveau, d'ailleurs mon rêve à moi serait que nous n'en ayons plus besoin de ces associations. Parce que ce que Colluche a mis en place un jour et qui était nécessaire, on peut être utopiste et rêver qu'un jour nous n'aurons plus à faire ce genre d'interventions. Que tout le monde aura la possibilité de manger et de vivre dignement. Là vous parlez d'une seule association.

**Gilles LAZAR** : j'évoquais l'ensemble des associations, que je n'ai pas nommées d'ailleurs, qui réclament un local décent. Allez un petit peu dans les locaux de ces associations, allez au moins voir dans quelles conditions travaillent les bénévoles et dans quelles conditions sont accueillis les bénéficiaires. Il y a quand même du grain à moudre. Donc je ne vise pas une association mais l'ensemble qui mérite plus d'attention qu'elles en ont aujourd'hui. Je compare ça avec le futur siège de la CCPH, qui va coûter très cher et il en faut un, mais il y a deux poids et deux mesures entre ce qui va être fait pour la CCPH et les conditions de vie des bénévoles et des usagers de ces associations. C'est un scandale Mme PEQUIGNOT !

**Fernand BURKHALTER** : pour ma part j'ai encore rencontré ce matin les Restos du Cœur en la personne de sa présidente, qui nous a remercié pour d'autres actions que nous avons faites dans la semaine. Je ne dirai pas lesquelles, nous travaillons sans nous vanter.

Mais nous disgressons, certains sont dans l'incantation gratuite et démagogique. M. LAZAR vos propos n'ont aucun sens, je le dis et les héricourtois jugeront comme ils l'ont déjà fait à huit reprises puisqu'à chaque fois vous avez été battu. Les héricourtois n'ont pas voulu de vous huit élections consécutives et ils le confirmeront en 2026.

**Gilles LAZAR** : nous parlons de votre budget aujourd'hui M. BURKHALTER. C'est lui qui a droit à des commentaires.

**Le Maire** : oui puisque nous avons été élus et les héricourtois nous renouvellent depuis 40 ans leur confiance.

Le budget primitif 2024 du budget principal recueille 7 voix contre des Elus de la Liste Héricourt en Commun.

### Budget annexe du Bois – BP 2024 Présentation de Martine PEQUIGNOT – Première Adjointe

Ce budget reprend les dépenses relatives à la régénération et à l'entretien des forêts pour **298 310.00€**.

- Section de Fonctionnement – Dépenses : 221 080€ / Recettes : 10 000€ de taxe d'affouage, 100 000€ de coupes de bois et 110 000€ d'excédent de fonctionnement reporté.
- Section d'Investissement – Dépenses : 77 230 000€ dont 63 041,00€ qui concerne le programme 2024 arrêté avec l'ONF, 3 000€ de travaux pour la route forestière du Mt Danin et 31 481,000€ de restes à réaliser sur le programme 2024 / Recettes : Virement de la section de fonctionnement : 31 560€ et excédent de fonctionnement capitalisé 45 670€

Le budget primitif 2024 du budget Bois est voté à l'unanimité.

### Budget annexe de l'Eau – BP 2024 Présentation de Martine PEQUIGNOT – Première Adjointe

Le budget de l'Eau s'élève à **2 953 410€** :

- Section d'exploitation - Dépenses réelles : 60 850€ - Virement à la section d'investissement 1 079 679€ - Opérations d'ordre entre sections : 120 000€ - Dépenses totales : 1 250 529€.

- Section d'exploitation – Recettes réelles : 1 250 529€ - Opérations d'ordre entre sections : 10 000€ - Recettes totales : 1 260 529€
- Section d'investissement – Dépenses réelles : 1 662 881€ dont 58 930€ de frais d'études, immobilisations en cours 1 434 481€ (travaux Fg de Belfort/Jouhaux, rue des Arts, des Dolfuss, des Fleurs, Louis Pasteur...). Opérations d'ordre : 30 000€. Dépenses totales : 1 692 881€
- Section d'investissement – Recettes réelles : 473 202€ - Virement de la section d'exploitation : 1 079 679€ Opérations d'ordre 140 000€ .Recettes totales : 1 662 881€

**Gilles LAZAR** : nous tenons à rappeler notre attachement au service public. Nous pensons que la délégation à VEOLIA n'apporte absolument pas de bénéfice, au contraire les factures d'eau augmentent depuis la signature du dernier contrat avec VEOLIA. Quant au niveau de la rentabilité il est toujours au même niveau de 72% . Nous considérons que c'est un très mauvais choix. Vous pouvez sourire M. BURKHALTER, c'est un très mauvais choix cette délégation. Donc nous voterons contre ce budget primitif.

**Le Maire** : très bien, votre position n'a pas changé. L'eau d'Héricourt est la moins chère du département, la délégation du service public reste du service public. C'est une délégation, comme le sont les chaufferies bois, comme le sont tous les équipements techniques qui sont délégués, y compris le golf de Luxeuil-Bellevue puisque le Département a décidé de déléguer sa gestion dans le cadre du service public, à une société privée.

**Gilles LAZAR** : comparer le golf et l'eau ...

**Le Maire** : l'eau est un service public, délégué ou non. Nous contrôlons le service de l'Eau dans le cadre de la délégation que nous accordons à VEOLIA, l'une des plus belles sociétés françaises, en France et à l'international, qui compte 140 000 emplois dont beaucoup de salariés qui habitent Héricourt. Ce budget n'a pas d'emprunt, qui dit mieux en Haute-Saône ? Un programme de renouvellement des canalisations comme il n'y en a jamais eu auparavant. Depuis 10 ans nous renouvelons les canalisations grâce à la politique que nous avons fait adoptée au Département qui subventionne désormais à hauteur de 70% en vue d'économiser l'eau. L'eau devient un produit rare, à tel point que Belfort songe à faire venir celle du bassin de Champagne. L'eau est tellement un bien commun, que chacun essaie de la garder pour soi. Je ne partage pas cet avis. J'ai travaillé sur la sécurisation des ressources en eau justement pour que nous la partagions. Personne n'est propriétaire de l'eau qu'il produit. L'eau est un bien commun et j'y travaille. Nous avons lancé avec le Maire de Belfort, une étude de sécurisation pour voir comment on interconnecte les différents bassins, Montbéliard n'est pas en déficit pour l'instant, mais Belfort l'est. Si l'industrie devait se développer nous n'aurions pas assez d'eau. Naguère, Peugeot consommait 1 million de m3. Où les aurions-nous trouvés ? C'est tombé à 100 000 m3 en raison des vicissitudes de l'industrie automobile que je ne souhaite pas. Je les combats.

Je trouve que des emplois industriels sont nécessaires. D'ailleurs, pour une grande part, l'absence de ces emplois est une des causes du vote extrême. Là où il y a de l'industrie vivante il n'y a pas de vote extrême. Le vote extrême recouvre les régions industrielles en déclin, celles de l'Est et du Nord de la France. Je me bats avec ma sensibilité pour réindustrialiser la France et les élections européennes seront l'occasion de manifester un soutien aux listes qui défendent ces sujets. La liste que je soutiens défend ce sujet. C'est la liste Glucksmann avec 13% des voix escomptés. Elle progresse. Je fais un appel vibrant aux héricourtois pour qu'ils rejoignent cette liste, la seule qui peut redresser l'Europe. Toutes les autres racontent des histoires.

Je travaille également à la réindustrialisation dans le Pôle Métropolitain en proposant les trois grandes zones d'activités, qui nous font défaut et qui redonneraient du corps à notre territoire, de l'emploi et de la jeunesse et donc des effectifs au lycée. Parce que sans emplois, pas d'effectifs au lycée, quoiqu'en dise le PC.

Donc l'eau est un bien précieux, nous la protégeons et nous la valorisons. Nous y travaillons ardemment.

Quant au rendement, vous verrez cette année, mes services m'ont indiqué qu'ils seraient passés de 70 à 83%. Nous avons des résultats.

**Marianne ECOFFET – Conseillère Municipale Liste Héricourt en Commun** : vous êtes en train de dire n'importe quoi. Nous étions à 72% et là d'un seul coup on passe de 70 à 83% ? Vous osez le dire ?

**Fernand BURKHALTER** : oui grâce aux travaux entrepris.

**Marianne ECOFFET** : c'est extraordinaire ! Et personne ne vous arrête ? 83% ?

**Le Maire** : mais oui.

**Marianne ECOFFET** : alors je vous félicite, c'est merveilleux. Passer de 70% l'année dernière à 83% maintenant, mais c'est merveilleux !

**Le Maire** : d'après mes services, cela reste à confirmer.

**Marianne ECOFFET** : ce ne sont pas vos services, ce sont les services de la Ville d'Héricourt.

Le budget primitif 2024 de l'Eau recueille 7 voix contre des Elus de la liste Héricourt en Commun.

### Budget annexe de l'Assainissement– BP 2024 Présentation de Martine PEQUIGNOT – Première Adjointe

Le budget d'assainissement s'élève à **1 655 456€** :

- Section d'exploitation – Dépenses réelles : 317 700€ - Virement à la section d'investissement : 365 389€ - Dépenses d'ordre : 585 749€ - Dépenses totales : 903 449€
- Section d'exploitation – Recettes réelles : 871 449€ - Recettes d'ordre : 32 000€ - Recettes totales : 903 449€
- Section d'investissement – Dépenses réelles : 700 007€ dont 491 985€ d'immobilisations – Dépenses totales : 752 007€.
- Section d'investissement – Recettes totales : 752 007€ dont 109 118€ de dotations et fonds divers et 37 500€ de subventions (Agence de l'Eau 9 000€ et Département : 28 500€)

Le budget primitif 2024 de l'Assainissement recueille 7 voix contre des Elus de la liste Héricourt en Commun.

\*\*\*\*\*

## RAPPORT N3 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2024

### Présentation : Martine PEQUIGNOT – Première Adjointe

Il est rappelé que dans le cadre de la suppression progressive de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales, la Loi de Finances a prévu la compensation de cette taxe par le transfert de la part départementale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties, bloquée à 24,48 %.

Afin de ne pas augmenter la pression fiscale sur les habitants d'Héricourt, il est proposé de maintenir la part communale au même taux qu'en 2023 (25.36%) ce qui porte la Taxe Foncière sur le Bâti en 2024 à **49.84 %**.

Toujours dans l'objectif de ne pas ajouter de charge fiscale aux habitants d'Héricourt, il est proposé de maintenir la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties à **57.82 %** (identique depuis 2020).

La Taxe d'Habitation, figée de 2020 à 2022, est de nouveau votée mais ne concerne que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans. Il est proposé de maintenir également ce taux à **11.79 %** pour 2024.

Il est proposé à l'Assemblée de bien vouloir valider les taux suivants applicables pour 2024 :

- Taxe Foncière sur les Propriétés bâties : **49.84 %**
- Taxe Foncière sur les Propriétés non bâties : **57.82 %**
- Taxe d'Habitation : **11.79 %**

Il est rappelé, enfin, que la Commune Nouvelle d'Héricourt est en intégration fiscale progressive sur 12 ans et que, pour cette raison, les taux applicables à l'ancienne commune de Tavey et l'ancienne commune d'Héricourt pour le Foncier Bâti, le Foncier Non Bâti et la Taxe d'Habitation seront encore différents en 2024 (et ce jusqu'en 2032).

Pour mémoire, les taux applicables en 2023 étaient :

- pour la TFPB de 50.07 % pour Héricourt et de 42.14 % pour Tavey
- pour la TFPNB de 58.47 % pour Héricourt et de 49.34 % pour Tavey
- pour la TH de 11.90 % pour Héricourt et de 8.34 % pour Tavey

**Le Maire** : j'indique en précision que le taux diminue légèrement en ce qui concerne Héricourt. La création d'une police municipale entraînerait 20% de taux supplémentaire. Il faudrait que M. LAZAR précise où il prend les 100 000€ indiqués ? Sur quel budget sinon sur les impôts . C'est une seule de ses propositions, alors si on ajoute les autres...C'est de la démagogie.

**Gilles LAZAR** : vous l'avez dit tout à l'heure, les impôts locaux vont augmenter, contrairement à l'année dernière malgré la non augmentation des taux de la Commune, parce que les bases augmentent de 3,9 cette année et qu'elles avaient augmenté de 7,1% l'an dernier. Ce sont donc des impôts qui vont augmenter et être à la charge des habitants d'Héricourt.

Puisqu'aujourd'hui le débat c'est la police municipale, tout à l'heure vous évoquiez 40% d'impôts en plus et maintenant ce n'est plus que 20%. C'est dire qu'on peut apporter très peu de crédit à vos propos, vous passez du coq à l'âne, d'une contre-vérité à une autre contre-vérité, en l'espace de quelques secondes. Une police municipale coûte beaucoup moins que 300 000€ et cela ne passera par une augmentation des impôts. C'est sûr que vous continuerez à le dire, mais les mensonges et les contre-vérités cela vous connaît.

**Fernand BURKHALTER** : je crée une police municipale, si elle coûte 200 000€ elle aura 3 ou 4 agents. Il faut un chef, donc cela fait un chef avec deux agents qui travaillent 7H30 par jour, 4,5 jour/semaine, cela ne va pas faire une présence importante de la police municipale. Pour avoir une véritable police municipale présente, il faut au moins une dizaine d'agents pour être efficace. Je rappelle qu'il y avait 40 agents au commissariat d'Héricourt et qu'aujourd'hui on peut compter sur 200 agents avec la circonscription interdépartementale de police Héricourt/Montbéliard, chose que nous avons obtenue de haute lutte. M. LAZAR est un adepte de la dépense publique non financée.

**Gilles LAZAR** : les héricourtois apprécieront votre position quant au bien-fondé de cette fusion. On ne voit plus de couleur bleue sur le territoire héricourtois grâce à M. BURKHALTER qui ordonné cette fusion avec Montbéliard. Oui vous l'avez validée.

**Le Maire** : comme vous M. LAZAR.

**Gilles LAZAR** : non, nous avons manifesté contre. Aujourd'hui on voit le résultat de la fusion, ils ne sont plus là.

**Fernand BURKHALTER** : rassurez-vous, ils sont encore là.

**Gilles LAZAR** : on ne les voit plus et ils ont des conditions de travail très dégradées.

**Le Maire** : adressez-vous au Ministre de l'Intérieur très actif, M. DARMANIN, il va vous renforcer ça d'un coup de baguette magique et nous aurons les effectifs nécessaires qui sont annoncés à coup de + dix régulièrement. Cependant on constate que ces augmentations sont plutôt virtuelles, alors que les annonces sont fréquentes.

Les taux d'imposition 2024 sont approuvés à l'unanimité compte tenu de 7 abstentions des Elus de la liste Héricourt en Commun.
--

**Fernand BURKHALTER** : vous approuvez le budget, c'est très bien. Après toutes ces imprécations, c'est bien d'adopter le budget.

**Gilles LAZAR** : non, nous nous abstenons sur le vote des taux d'imposition. Ne dites pas n'importe quoi aux héricourtois. Le budget est un programme.

**Le Maire** : le vote des taux d'imposition est un élément essentiel du budget.

\*\*\*\*\*

## RAPPORT N°4 : SUBVENTIONS 2024 AUX ASSOCIATIONS

### Présentation : Martine PEQUIGNOT – Première Adjointe

D'une manière générale, les associations voient leurs crédits reconduits.

L'Assemblée est invitée à se prononcer sur la répartition des crédits de subventions inscrits au Budget Primitif 2024 , à savoir /

	2023	2024
• Subventions et participations spécifiques :	23 494.00€	26 415,00€
Une augmentation principalement attribuée au Comité des Œuvres Sociales du Personnel		
• Subventions aux associations diverses d'intérêt local	23 811.00€	25 811.00€
Une augmentation des subventions à l'Odyssée du Cirque, Tavey Modélisme et la Prévention routière		

### Présentation : Chantal GRISIER – Adjointe au Sport

	2023	2024
• Clubs adhérents à l'OMS	56 000.00€	56 000.00€
• Office Municipal des Sports	3 500.00€	3 500.00€
• Autres associations sportives	28 056.00€	30 121.00€
• Compensation tarification préférentielle adhérents Héricourtois	795.00€	820.00€

L'Adjointe au Sport informe qu'il y aura le 1<sup>er</sup> juin prochain une manifestation organisée par l'Office Municipal des Sports « Héricourt déclare sa flamme aux Jeux Olympiques » destinée à tous les publics, pour laquelle nous avons eu le soutien financier du Département de la Haute-Saône qui, sur une enveloppe de 40 000€ maximum, nous remboursera 20 000€ pour tout ce qui est matériel. Merci à tous les clubs qui participeront à cette belle manifestation et à tous les bénévoles.

### Présentation : Patrick PAGLIA – Adjoint à la Culture

	2023	2024
• Orchestre d'Harmonie	16 500.00€	16 500.00€
• Autres associations culturelles	19 515.00€	19 515.00€

L'Adjoint à la Culture rappelle que la subvention à l'Orchestre d'Harmonie recouvre principalement la rémunération du Chef d'Orchestre.

**Le Maire** : Effectivement la rémunération du Chef de l'Orchestre d'Harmonie a un coût dans notre politique culturelle. Les missions de Dominique DEFAUX – Directeur de l'Ecole de Musique ont été redéfinies à sa demande. Il apporte un rayonnement culturel à Héricourt formidable. C'est un excellentissime directeur de l'Ecole de Musique. C'est la Ville d'Héricourt qui supporte cet effort, elle en a les moyens et préfère financer ce type d'action qu'une police municipale. Ceux qui veulent une police municipale n'auraient pas été en mesure de financer ces 16 500€ au profit de l'Harmonie Municipale.

**Sylvie DAVAL – Conseillère Municipale Liste Héricourt en Commun** : concernant la Commission des Sports, avoir la convocation la veille pour lendemain c'est trop juste.

**Chantal GRISIER** : on en a discuté le jour de la Commission des Finances : Sylvie vous avez clairement dit que vous étiez en congés le week-end de Pâques et que vous n'aviez pas su lorsque la convocation est arrivée dans votre boîte aux lettres. J'ai demandé à mes collègues, elle a été reçue le samedi précédent. Je tiens à dire que des personnes étaient non excusées à cette commission, donc à quoi sert une Commission des Sports à trois personnes ? Je me pose la question par rapport au travail que j'effectue pour la tenue de cette commission.

**Gilles LAZAR** : nous voterons ce rapport parce que nous pensons que les associations sont le cœur vivant de notre ville et qu'elles ont besoin de notre soutien. Cependant nous avons quelques remarques à faire : tout d'abord la somme de 164,50€ que nous octroie la Ville, nous la créditons comme chaque année au CCAS.

Je constate, pour avoir été Adjoint au Sport pendant un certain nombre d'années, qu'il y a de plus en plus de clubs hors OMS et je pense que c'est une préoccupation : 15 clubs hors OMS, 12 adhérents à l'OMS. Les subventions augmentent pour les clubs hors OMS et pas celles adhérentes à l'OMS.

J'ai une question : concernant l'attribution au SGH Basket qui sont en sport études, nous avons une subvention de 1 500€ alors que pour la même section mais en football, elle est de 3 000€. Est-ce que je peux savoir à quoi est dû cette différence ?

**Fernand BURKHALTER** : je me félicite qu'on préfère les associations à une police municipale. Pour 200 000€ nous serions obligés de supprimer les subventions aux associations si d'aventure nous devions créer une police municipale.

**Jean-Claude ANCELIN – Liste Héricourt en Commun** : arrêtez cela devient lourd.

**Le Maire** : oui mais je le dis quand même, la seule proposition qui m'est fait est celle-là.

**Gilles LAZAR** : non vous n'avez pas écouté. Mais vous n'avez pas répondu à ma question.

**Le Maire** : c'est la preuve du dynamisme d'Héricourt. La plupart des associations sportives issues des Chenevières émergent dans cette politique dynamique. Ce n'est pas forcément leur tasse de thé que d'adhérer à l'OMS. Elles sont de création récente, ne connaissent pas toutes le fonctionnement de l'OMS, il faut peut-être leur expliquer le fonctionnement et améliorer nos relations avec ces associations qui ne sont pas simples. Les responsables changent, elles peuvent aussi être éphémères, et souvent c'est à moi qu'ils s'adressent directement. Je salue le travail de Chantal GRISIER, qui fait un excellent travail, nous avons une adjointe au sport présente dans les manifestations, elle entretient la convivialité. Cela change par rapport à la situation antérieure que j'ai connue en tant que moi-même j'étais adjoint.

En ce qui concerne la subvention au basket, la section sport études est beaucoup plus récente que la section foot. La subvention va progresser, si on ne consacre pas tout à la police municipale. Il y a maintenant deux sections sport études au sein du collège : il y avait une section foot, et une deuxième section sportive avec du basket. C'est un progrès et la création d'une police municipale ne permettrait pas ces aides. J'insiste, mais j'ai trop entendu ces âneries trop longtemps. J'espère que vous en tirerez profit dans votre programme ultérieur.

Parallèlement, pour ce qui est du personnel municipal, là encore nous avons fait une promesse qui n'apparaît pas dans ce budget mais apparaîtra dans une décision modificative. Nous avons étendu le bon vêtement à l'ensemble de tous les agents, par mesure d'équité. Nous rétablissons l'équilibre, c'est une mesure sociale importante. Le Directeur des Services avait un bon vêtement mais l'ouvrier ne l'avait pas, ce n'était pas juste. C'est étendu à 40 agents supplémentaires, les agents de voirie, du fleurissement, des services techniques de la Ville. C'est une mesure de justice, je n'ai pas entendu le PC réclamer cette mesure de justice, c'est encore une proposition de la Majorité Municipale.

**Sylvie DAVAL** : je ne comprends pas que vous critiquiez le salaire de M. EVAÏN., qui gagne plus que les autres mais qui a plus de responsabilités.

**Le Maire** : je n'ai absolument pas dit cela. Vous déformez mes propos. Je rétablis l'équité entre des agents administratifs et les agents ouvriers. Il est vrai que nous fournissons des tenues aux agents des services techniques. J'ai aussi oublié de le dire lors de la présentation du budget, nous allons sécuriser l'école Borey et ce sera la seule école de France sécurisée de cette façon. Je préfère subventionner le handicap et les aménagements nécessaires dans cette école plutôt que...vous avez compris et vous en souriez merci de votre belle compréhension.

**Gilles LAZAR** : mais vous avez raison sur ce dernier point et nous avons voté ce rapport en son temps. Vous devriez être attentif à l'image que vous donnez concernant la sécurité lorsque vous en riez, alors que certaines personnes en souffrent dans leur chair. Vous en faites de la rigolade, vous n'êtes pas à la hauteur, les héricourtois sont déçus par votre comportement. Vous riez de l'insécurité qui règne à Héricourt, vous n'êtes pas à la hauteur des enjeux.

**Patrick PAGLIA** : la seule chose qui porte à sourire est que vous essayez de faire croire aux héricourtois que la situation va s'améliorer avec une police municipale, ce qui est faux.

**Le Maire** : vous êtes dans l'incantation M. LAZAR, bravo M. PAGLIA pour votre intervention. Je ne retire aucun de mes propos, je préfère financer des aménagements pour des enfants souffrant de polyhandicaps que pour une police municipale.

**Marianne ECOFFET** : n'oubliez pas de financer l'école G. Paris pour que les enfants en situation de handicap puissent s'inscrire et circuler dans les deux locaux.

**Le Maire** : on vous a donné l'explication la dernière fois.

**Marianne ECOFFET** : vous avez dit que si un enfant en situation de handicap arrivait à Gabrièle Paris s'il ne pouvait pas monter les marches il devrait passer par l'extérieur.

**Le Maire** : il y a deux entrées séparées.

**Marianne ECOFFET** : si l'enfant se trouve à l'intérieur, il doit pouvoir circuler librement. Ce n'est pas aménagé à l'intérieur, c'est faux.

**Le Maire** : c'est aménagé dans les normes.

**Marianne ECOFFET** : ce n'est pas aménagé depuis l'intérieur, je regrette.

**Le Maire** : vous cherchez toujours de faux procès.

**Marianne ECOFFET** : vous ne pouvez pas revendiquer une réalisation à Borey et nier le fait qu'il n'y a pas de possibilité pour une personne en situation de handicap de circuler dans l'école Gabrièle Paris.

**Fernand BURKHALTER** : vous confondez tout parce que vous ne lisez pas. Je confirme à M. LAZAR qu'il n'a pas lu le rapport sur la sécurisation des écoles, ce n'était pas prévu pour les enfants de l'ADAPEI et nous l'avons ajouté. J'ai demandé ce matin à l'ADAPEI un financement compris entre 50 et 80% mais je n'en ferai pas une condition préalable car la Ville a les moyens. Nous inscrivons cette dépense de toute façon mais nous aimerions que l'ADAPEI apporte 50 à 80% de ce financement.

**Sylvie DAVAL** : je peux lire sur internet un article qui date de 2020 qui évoque une sécurisation adaptée au handicap dans des écoles en France.

**Le Maire** : moi je parle sous le contrôle de l'UNAPEI.

Le rapport recueille l'unanimité.

\* \* \* \* \*

## RAPPORT N°5 : CESSION DE TERRAIN 8 RUE GUSTAVE EIFFEL A LA SARL UNAL

Présentation : Sébastien MANCASSOLA – Adjoint aux Travaux

La commune est sollicitée par l'entreprise UNAL, dont le siège social est situé 6, rue Gustave Eiffel à Héricourt, en vue d'acquérir une partie de la parcelle cadastrée section AM 0425 appartenant à la ville et occupée par la société ROYAL CANIN.

La société ROYAL CANIN a été consultée et ne s'oppose pas à ce projet sous réserve d'une remise en état du terrain et de la clôture, et qu'aucun matériau ne soit entreposé de façon à dégrader l'image de marque de la société, ou attirer des nuisibles.

La surface à céder est de 235 m<sup>2</sup> (document d'arpentage en cours) et il est proposé un prix de 25.00 € le m<sup>2</sup>, sachant que tous les frais inhérents à la transaction sont à la charge de l'acquéreur.

Aussi, il est demandé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir se prononcer sur cette cession aux conditions susmentionnées et autoriser le Maire ou la première adjointe à signer les actes à intervenir.

**Marianne ECOFFET** : je souhaite savoir pourquoi cette bande de terrain est vendue ?

**Le Maire** : parce qu'ils veulent d'étendre sur cet espace-là pour du stockage en plus.

Le vote est unanime.

\*\*\*\*\*

## RAPPORT N°6 : CESSION DE PARCELLES EN REGULARISATION A LA SCI DU ZENITH 11 RUE DU 47EME RA

Présentation : Sébastien MANCASSOLA – Adjoint aux Travaux

La SCI du Zénith, propriétaire des locaux qui abritent l'entreprise SOUCHIER-BOULLET au 11, rue du 47<sup>ème</sup> RA a informé la Commune que lors de l'acquisition des Halls 5 et 6 en 2012 à l'entreprise GAUSSIN, il était convenu qu'elle procède à la régularisation des parcelles cadastrées section AP numéros 0633 – 0661 – 0662 – 0660 auprès de la commune d'Héricourt, propriétaire.

A l'époque, la SCI du Zénith n'a pas donné suite à ce dossier, et il convient aujourd'hui d'y remédier.

Il est donc demandé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir se prononcer sur cette cession à l'euro symbolique, sachant que tous les frais inhérents à cette transaction seront pris en charge par la SCI du Zénith.

**Le Maire** : je pense qu'il s'agit d'un ancien bras de la Lizaine.

Le vote est unanime.

\*\*\*\*\*

## RAPPORT N°7 : CESSION DE TERRAIN RUE DES ARTS A MONSIEUR YVES FREUND

Présentation : Sébastien MANCASSOLA – Adjoint aux Travaux

Monsieur Yves FREUND, propriétaire de l'immeuble situé 15 rue des Arts à HERICOURT, sollicite la commune en vue d'une reconnaissance de propriété concernant le terrain adjacent à son bien.

Ce terrain, bien que faisant partie du domaine public communal, n'a jamais été affecté à l'usage du public et a toujours été occupé par les occupants de l'immeuble.

Il est donc envisagé de régulariser cette situation et de céder à Monsieur Yves FREUND environ 32 m<sup>2</sup> de terrain à prélever du domaine public (la surface exacte sera déterminée par un géomètre).  
Le montant de la transaction est fixé à l'euro symbolique sachant que tous les frais inhérents à cette cession (géomètre, notaire) seront mis à la charge de l'acquéreur.

Aussi, il est demandé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir se prononcer sur cette cession aux conditions susmentionnées et autoriser le Maire ou la première adjointe à signer les actes à intervenir.

**Marianne ECOFFET** : est-ce que l'emprise qui est délimitée sera clôturée ? Je pense aux personnes qui voudraient emprunter le trottoir avec une poussette ou un fauteuil roulant. Y aura-t-il la largeur suffisante ?

**Fernand BURKHALTER** : non ce ne sera pas clôturé. Il est bien précisé « sans modification de l'état existant ».

Le vote est unanime.

\*\*\*\*\*

## RAPPORT N°8 : ACQUISITION DE TERRAIN EN REGULARISATION RUE DES COTEAUX A BUSSUREL AUX CONSORTS BAGGIO

Présentation : Pierre-Yves SUTTER – Maire délégué de Bussurel

La commune est sollicitée par les consorts BAGGIO, représentée par Madame Eve BAGGIO, en vue de céder la parcelle cadastrée section 108B0 1075 d'une superficie de 80 m<sup>2</sup>.

Cette parcelle fait partie du lotissement créé à l'époque par Monsieur Robert BAGGIO et est affectée à l'usage du public.

Aussi, en vue de régulariser cette situation, il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir approuver cette acquisition à l'euro symbolique et autoriser le Maire ou la première adjointe à signer les actes à intervenir.

Les frais d'acte seront supportés par la Commune.

Cette parcelle sera transférée dans le domaine public communal.

Le vote est unanime.

\*\*\*\*\*

## RAPPORT N°9 : INSTAURATION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE D'UNE CANALISATION D'EAU POTABLE A TAVEY RUE DE LA CHARBONNIERE

Présentation : Sébastien MANCASSOLA – Adjoint aux Travaux

Dans le cadre des études menées pour le remplacement de la conduite d'eau potable, rue de la Charbonnière à TAVEY, il s'avère que la conduite actuelle passe sur la parcelle cadastrée section 285.497A0 1201, située 6, rue de la Charbonnière et appartenant aux époux RIAT.

Aussi, il convient de régulariser cette situation de façon pérenne et d'instaurer par acte notarié une servitude de passage grevant la parcelle cadastrée section 285.497A0 1201, les propriétaires ayant fait part de leur accord.

Il est donc demandé à l'Assemblée délinante de bien vouloir autoriser le Maire ou la première adjointe à signer les actes à intervenir.

Le vote est unanime.

\*\*\*\*\*

## RAPPORT N°10 : INSTAURATION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE D'UNE CANALISATION D'EAU USEES A HERICOURT RUE DE LA LIBERATION

### Présentation : Sébastien MANCASSOLA – Adjoint aux Travaux

Monsieur Claude WOLDANSKI, demeurant 18 rue de la Libération à HERICOURT, subit depuis plusieurs années des problèmes d'infiltration d'eaux sur sa parcelle, dus à la rupture d'une canalisation de collecte des eaux usées. Cette canalisation, très ancienne, reçoit toutes les eaux usées des immeubles situés entre la rue de Mulhouse, la rue d'Alsace, la rue de Thann et la rue de Libération.

Cette canalisation traverse la parcelle cadastrée AS 0199 appartenant à M. Claude WOLDANSKI avant de se rejeter dans le collecteur public de la rue de la Libération, aussi, la commune a décidé de renouveler cette canalisation et de la transférer dans le domaine public.

Aussi, il y a lieu de régulariser cette situation et d'instaurer une servitude de passage de la canalisation d'eaux usées grevant la parcelle AS 0199, sachant que le propriétaire a fait part de son accord.

Il est donc demandé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir autoriser le Maire ou la première adjointe à signer les actes à intervenir.

Le vote est unanime.

\*\*\*\*\*

## RAPPORT N°11 : TRANSFERT EN REGULARISATION DE LA RUE DU LOTISSEMENT DU MOUGNOT A HERICOURT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

### Présentation : Sébastien MANCASSOLA – Adjoint aux Travaux

Le 06 septembre 1979 le Préfet de la Haute-Saône a autorisé la création d'un lotissement, dénommé Lotissement du Mougnot, à HERICOURT.

Ce lotissement est desservi par une voie qui est toujours la propriété de l'indivision RICHE, composée des héritiers de M. RICHE, l'un des maîtres d'ouvrage de l'époque de cet aménagement.

Aussi, aujourd'hui Mme RICHE Violette, représentant l'indivision, sollicite le transfert de la rue du Lotissement du Mougnot, dans le domaine public communal.

Cette voie, cadastrée section AC numéro 0211, a une superficie de 1 850 m<sup>2</sup>.

Aussi, il est proposé à l'Assemblée de bien vouloir accepter la proposition de l'indivision RICHE aux conditions suivantes :

- acquisition par la commune à l'euro symbolique
- frais d'acte à la charge de l'indivision RICHE

et autoriser le Maire ou la première adjointe à signer les actes à intervenir.

**Le Maire** : j'exprime une modification, les frais d'actes seront à la charge de la Commune.

**Marianne ECOFFET** : j'aimerais connaître l'état de la voirie et l'état des canalisations ?

**Fernand BURKHALTER** : on les prend en l'état où elles se trouvent, de toute façon nous allons refaire la voirie.

**Marianne ECOFFET** : c'est vrai nous avons l'habitude de faire pour les privés.

**Le Maire** : nous ne distinguons pas le fait que les héricourtois habitent une voie privée ou publique dès lors où cette voie est ouverte à la circulation.

**Sylvie DAVAL** : c'est une impasse .

**Le Maire** : une impasse est quand même ouverte à la circulation.

**Marianne ECOFFET** : en tout cas on voit qu'il y a une certaine facilité à dépenser de l'argent public pour des zones privées.

**Le Maire** : nous préférons cela à la police municipale et les héricourtois apprécient nos choix.

Le vote recueille 7 abstentions des Elus de la Liste Héricourt en Commun

**Le Maire** : les riverains de cette rue apprécieront votre abstention.

**Sylvie DAVAL** : habituellement lorsqu'on s'abstient vous dites que nous sommes d'accord M. le Maire.

**Le Maire** : je confirme mes propos, mais un vote pour c'est encore mieux. Je vais bientôt rencontrer les riverains de cette rue, je leur dirai que les Elus Communistes se sont abstenus.

**Marianne ECOFFET** : vous ajouterez Europe Ecologie Les Verts M. le Maire

**Fernand BURKHALTER** : je ne reconnais qu'une Elue EELV c'est Mme Danièle BOURGON.

**Marianne ECOFFET** : encore faudrait-il qu'elle paie sa cotisation.

**Le Maire** : vous n'êtes pas chargée de contrôler les comptes d'EELV

**Marianne ECOFFET** : si M. le Maire, je suis trésorière adjointe. Mme BOURGON n'avait pas payé sa cotisation en 2023.

**Le Maire** : vous avez exclue Mme BOURGON parce que vous ne supportiez pas qu'une de mes adjointes ait le label EELV. C'est votre sectarisme.

**Marianne ECOFFET** : pas du tout, nous lui avons signifié que comme elle n'avait pas payé sa cotisation et que manifestement elle ne souhaitait pas se réengager, qu'il n'était pas nécessaire qu'elle poursuive.

**Danièle BOURGON** : ce n'est pas le sujet de ce soir, j'étais EELV bien avant vous, les comptes et les cotisations ne regardent pas le Conseil Municipal.

**Marianne ECOFFET** : c'est M. le Maire qui a engagé ce débat, ce n'est pas moi.

**Martine PEQUIGNOT** : en 2004, sauf erreur de ma part, nous avions le parti Socialiste puisqu'on fait de la politique, une union avec les Verts et Mme BOURGON était à nos côtés. Quand on a des opinions, à moins qu'on soit habitué à retourner sa veste, on n'en change pas avec le temps.

\*\*\*\*\*

## RAPPORT N°12 : ACQUISITION/ CESSION DE PARCELLES PLAINE DE LA LIZAINE – PISTE CYCLABLE

### Présentation : Fernand BURKHALTER - MAIRE

Dans le cadre du projet d'aménagement de la piste cyclable dans la plaine de la Lizaine, un accord global a été trouvé avec les indivisaires propriétaires des parcelles AP0447 et AP0763. Cet accord permet l'acquisition d'une partie de la parcelle AP0763 sur laquelle la piste sera implantée et prévoit les contreparties pour les propriétaires. L'ensemble des parties concernées a validé les valeurs des deux parcelles concernées par l'accord :

- La parcelle AP0763, conformément à la délibération du 11 avril 2023 est valorisée au prix de 1.25€ / m<sup>2</sup> soit 3 876 € (pour 3 101 m<sup>2</sup>)

- La parcelle AP0447, classée en zone constructible, est valorisée quant à elle au prix forfaitaire de 70 000 € pour 1 612 m<sup>2</sup>

Il est convenu que ces deux parcelles seront découpées conformément au plan joint. Le document d'arpentage est en cours de finalisation.

Les transactions suivantes seront réalisées devant notaire de manière simultanée :

- La Ville se portera acquéreur de **741 m<sup>2</sup>** sur la parcelle AP0447 au prix forfaitaire de 45 942 € et s'engage à déclasser cette parcelle.
- Dans le même temps, la Ville se portera acquéreur auprès de l'indivision d'une partie de la parcelle AP0763 issue du découpage et sur laquelle la piste cyclable sera implantée au prix de 1.25 € / m<sup>2</sup> (soit environ 2 934 € pour **2 347 m<sup>2</sup>**) comme validé dans la délibération du 11 avril 2023. Ainsi, le montant total des acquisitions pour la Ville sera de 48 876 €.
- Un des indivisaires se portera acquéreur, auprès de l'indivision complète, des deux portions des parcelles AP0447 (d'une surface de 871m<sup>2</sup> au prix de 22 006 €) et AP0763 (d'une surface de 754m<sup>2</sup> au prix de 2 934 €) jouxtant son actuelle propriété au prix forfaitaire de 25 000 € pour une surface résiduelle de **1 625 m<sup>2</sup>** en tout.

Dans le cadre de cet accord, il est par ailleurs validé entre les différentes parties que :

- Les terres situées sur les parcelles acquises par la Ville resteront des prés de fauche à usage des actuels exploitants agricoles avec un droit de passage sur la future piste cyclable
- La Ville financera l'implantation d'une haie le long de la propriété de M. BURGER (parcelle AP0463) sur 50m pour la séparer des parcelles découpées dans le cadre de cet accord

Enfin, il est précisé que la Ville prendra à sa charge les frais d'arpentage et que les autres frais inhérents aux acquisitions seront portés par les acquéreurs respectifs.

Au vu des termes de cet accord global validé par l'ensemble des parties, il est demandé au Conseil Municipal d'AUTORISER M. le Maire à signer tous les actes relatifs aux acquisitions des deux morceaux de parcelles ci-dessus.

**Le Maire** : je suis très satisfait de l'accord que nous avons pu trouver, qui évite un dossier d'expropriation lourd et compliqué à conduire, je remercie les consorts BURGER pour leur compréhension pour avoir trouvé un accord tout à fait acceptable en matière de prix qui préserve les intérêts tout d'abord des vendeurs et aussi de l'acquéreur.

Le vote est unanime

**Fernand BURKHALTER** : merci pour votre vote. C'est un beau projet qui recueille l'accord de l'Opposition, comme quoi nos projets sont excellents.

\*\*\*\*\*

## RAPPORT N°13 : FORT DU MONT VAUDOIS : PROGRAMME DE TRAVAUX 2023/2024 14EME TRANCHE - - SUBVENTION

Présentation : Patrick PAGLIA – Adjoint à la Culture

Par délibération du 11 juillet 2022, le Conseil Municipal a validé la poursuite du programme de travaux du Fort du Mont-Vaudois pour 3 années consécutives : une année ferme (2023) et deux années conditionnelles (2024 et 2025) pour un montant estimé à 90 000 €.

Le programme de travaux de l'année 2023 a été fixé conjointement avec l'entreprise en charge du chantier et concerne :

- La voûte du passage de la Place du Village et du tunnel vers le Chemin d'Artillerie
- Le passage de la Rotonde en direction de la porte d'Echenans Sous Mont Vaudois ainsi que la reprise des parements et des voûtes
- La voûte du passage du Chemin d'Artillerie arrière et la descente vers la cave à canon

Pour des raisons techniques, ce chantier n'a pas encore démarré.

La réactualisation des devis, établis en 2022, a fait apparaître une importante augmentation des coûts de matière première et le chiffrage des travaux a évolué. La première année est chiffrée à 39 131 € et l'ensemble de la 14<sup>ème</sup> tranche à 120 000 €.

Le plan de financement actualisé de ces travaux est le suivant :

<b>DEPENSES (HT)</b>	<b>120 000 €</b>	
Travaux	116 700 €	
Imprévus	3 300 €	
<b>RECETTES</b>	<b>120 000 €</b>	
Subvention DETR	30 000 €	25%
Région Bourgogne Franche-Comté	30 000 €	25%
Département de Haute-Saône	30 000 €	25%
Ville d'Héricourt	30 000 €	25%

A noter qu'une demande de soutien sera faite à la CCPH pour une participation à parité au restant à charge de la Ville d'Héricourt.

Il vous est proposé d'**AUTORISER** M. le Maire à demander les subventions prévues dans le plan de financement ré actualisé

**L'Adjoint à la Culture** ajoute : la 13<sup>ème</sup> tranche n'est pas encore achevée mais nous anticipons car nous soutiendrons toujours le Fort du Mont Vaudois, comme nous l'avons rappelé lors de l'Assemblée Générale de la semaine dernière, pour tout ce qu'il apporte en termes de visibilité sur le patrimoine d'Héricourt et tout ce qui y est fait comme animations diverses. Nous en sommes très fiers même si ça nous coûte un peu d'argent. A noter que nous aurons aussi une participation de la CCPH.

**Sylvie DAVAL** évoque l'agression d'un jeune à la sortie d'un établissement scolaire héricourtois .

**Le Maire** : je ne suis pas le seul à déplorer les incivilités qui se multiplient dans les écoles. Beaucoup de Maires de France sont confrontés à des incivilités dans les écoles. La population est victime des manipulations d'internet et bien souvent les jeunes gens sont dans une société virtuelle. Il faut les ramener à la réalité. Je rappelle que les héricourtois allaient autrefois très rapidement travailler en usine, je ne veux pas le retour à cette époque mais à cet âge là ils avaient le sens des réalités. Aujourd'hui les jeunes échangent via leur portable sur les jeux, les réseaux sociaux et échangent des incivilités ou des insanités parfois qui donnent lieu à du harcèlement scolaire. Il y a lieu de réguler l'usage des portables et d'être offensifs. D'ailleurs je demande à l'Adjointe à l'Education de regarder ce qui peut être fait à ce niveau. Je ne laisse pas le soin à l'Etat de le faire, la Commune s'occupe de tout et je vais m'en occuper également. Effectivement la loi c'est l'Etat, mais il peut y avoir des actions plus ciblées de terrain en direction des parents pour les rendre conscients des risques encourus, interdire l'usage des portables à l'école, je ne sais si c'est le cas dans les établissements d'Héricourt. Quand je vois que les enfants de 2 ans consultent 1H/jour un portable je me dis où va-t-on ? Il y a une dérive inacceptable que les autorités devraient prendre en compte. Ce n'est que maintenant qu'elles commencent à réagir. Moi je m'en suis rendu compte l'an dernier parce que j'ai eu l'impression que certains ados du quartier des Chenevières étaient entrés dans un jeu virtuel, où on allumaient des feux...ils n'avaient pas l'impression d'être en infraction puisqu'ils étaient en train de jouer. Il faut regarder attentivement ces sujets de société qui nous interpellent et qui m'interpellent en premier lieu car ce sont quand même de nos enfants ou petits-enfants dont il s'agit.

**Gilles LAZAR** : je tiens à rappeler l'attachement de notre groupe au développement et à la rénovation du Fort du Mont Vaudois ainsi qu'aux 140 bénévoles qui participent comme j'ai eu l'occasion de le faire lors de la dernière AG. Nous voterons bien entendu ce rapport. Dans mon intervention liminaire sur le budget, j'ai évoqué des projets à rayonnement métropolitain, je pense que vous auriez pu mettre le Fort dans ce volet métropolitain. Mandeure l'a fait avec son théâtre. Nous avons un bel outil en termes d'attractivité, mais il manque quelque chose de très important dans ce Fort c'est l'électricité. Actuellement ils utilisent un générateur. Je pense que nous avons un enjeu d'attractivité en équipant ce Fort en électricité, comme j'ai eu l'occasion d'en parler à plusieurs reprises avec des bénévoles de l'association. Donc on aurait pu le mettre dans le volet métropolitain plutôt qu'une voie sans issue que vous avez choisie. C'est un signe important que nous aurions donné aux bénévoles de cette association.

**Patrick PAGLIA** : c'est un vieux serpent de mer, ce n'est pas d'aujourd'hui que nous parlons de l'électrification du Fort. Cela a déjà été débattu. Je suis surpris d'entendre que maintenant il y aurait l'unanimité de mettre l'électricité. Je n'ai rien entendu à ce sujet. J'en ai débattu avec M. BELAOUNI à la Communauté de Communes mais c'est tout. Nous en avons parlé lorsque nous avons financé le groupe électrogène, donc ce n'est pas d'aujourd'hui.

**Gilles LAZAR** : oui il faut maintenant aller plus loin. Il y a le groupe électrogène mais aussi la voie d'accès qui est compliqué à pratiquer, on pouvait avoir une somme significative pour donner un coup de pouce à ce Fort. On l'a raté, il faut l'accepter.

**Patrick PAGLIA** : nous avons reporté le projet.

**Le Maire** : on ne peut pas mettre l'argent partout. J'ai évoqué ce sujet assez récemment avec l'autorité morale du Fort, Mme Myriam MICHEL, qui m'a dit que ce n'était pas nécessaire, toutes les études ayant déjà été faites et que c'était très coûteux. Je lui ai répondu que je ne le croyais pas, du moins pas comme je l'entends car je pense qu'on peut le faire à moindre coût. A l'époque il était évoqué plusieurs centaines de milliers d'euros, ce n'est pas mon appréciation, je pense qu'il suffit de tirer un câble EDEF. Je leur demanderai dans le cadre de leur programme d'extension et cela sera gratuit. Donc il n'y a pas de souci, encore faut-il que l'association confirme sa demande d'électrification, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent parce qu'ils avaient conscience du coût extrême de cet aménagement, qui à mon avis a été mal chiffré à l'époque. Je vais reprendre la main sur ce dossier pour voir comment on peut progresser. Je n'ai cependant pris aucun engagement, nous allons étudier la question. Le pôle métropolitain n'est pas fait pour aménager, par contre j'aurais souhaité intégrer des zones d'activités, comme Belfort l'a fait. J'avais demandé, je le précise à M. LAZAR, que la zone de Luze puisse figurer dans ce contrat ainsi que le pôle des Guinnottes,, mais tous ces dossiers ont été rejetés. C'est très clair, il ne faut pas dire n'importe quoi. M. LAZAR est un menteur, il ment sciemment. Il ment à son groupe, il ment à la population.

**Maryse PORTAZ** : nous sommes suffisamment adultes pour prendre nos décisions seuls.

**Le Maire** : ne m'interrompez pas Mme PORTAZ. J'ai demandé dans le cadre du pôle métropolitain que la zone d'activités économiques de Luze et celles des Guinnottes soient financées, cela représente plusieurs millions d'euros, cela n'a pas été accepté.

**Gilles LAZAR** : il y a des éco-conditions dans la politique régionale d'aides. Justement, le pôle d'activités de Luze n'intègre pas les éco-conditions régionales. Il y a un ZAN et un STRADDET mais ce sont des mensonges par omission M. BURKHALTER. Vous savez très bien que ces projets ne peuvent avoir été acceptés par la Région. C'est une consommation de terrains agricoles.

**Fernand BURKHALTER** : les Guinnottes sont classées urbanisables. Elles n'ont plus ce statut depuis longtemps et vous avez voté le PLU d'Héricourt à l'époque. Le PLU date de 2011 et la vérité vous gêne M. LAZAR, vous bottez toujours en touche. Vous avez voté la zone des Guinnottes par le biais du PLU d'Héricourt.

**Gilles LAZAR** : les contre-vérités s'alignent ce soir. Habituellement vous dites que nous ne l'avons jamais voté et maintenant je l'aurais voté, il faut savoir.

**Le Maire** : vous avez voté le PLU en 2011 mais vous avez voté contre l'aménagement de la zone des Guinnottes après.

**Martine PEQUIGNOT** : en parlant de contre-vérité je souhaite dire qu'il est grave de dire que nous ne sommes pas, nous l'équipe municipale, sensibles à la sécurité des héricourtois. Vous vous rendez-compte de ce que vous dites ? Cela veut dire que l'équipe municipale n'a pas conscience des difficultés, laisse les citoyens à l'abandon. C'est grave et c'est diffamatoire. Si vous avez une baguette magique, M. LAZAR, pour résoudre tous les problèmes des héricourtois, il faut nous la donner. Nous sommes tous prêts à la prendre. Nous sommes nés à Héricourt comme vous vous y êtes attaché. Nous avons toujours œuvré. Vous vous rendez compte de ce dont vous nous accusez ?

**Gilles LAZAR** : il n'y a rien de diffamatoire, c'est la réalité Mme PEQUIGNOT.

**Le Maire** : les points sur les i ont été mis à plusieurs reprises ce soir, car des propos incohérents et mensongers ont été tenus de la part de l'Opposition.

**Maryse PORTAZ** : puisque le respect doit aller dans un sens, nous aimerions bien qu'il aille aussi dans l'autre. Se faire insulter ça suffit : quant on fait partie des commissions on est nul on n'apporte rien, communiste dans votre bouche c'est une suprême insulte, donc il faut aussi stopper.

**Sylvie DAVAL** : aujourd'hui la séance de Conseil Municipal est enregistrée et si vous reprenez tout ce qui a été dit ce soir, on pourra entendre que vous dites qu'il n'y a aucun risque à Héricourt, tout est en sécurité, vous vous promenez sans problème.

**Le Maire** : oui je me promène aux Chenevières sans souci. J'ai par contre souligné que dans les écoles il y avait un dilemme national en matière de sécurité, de harcèlement. Les portables sont abusivement utilisés, qu'il fallait trouver des solutions et j'ai chargé par ailleurs Mme VARESCHARD de monter un petit groupe de travail local sur ces sujets avec la Majorité Municipale entre gens de bonne foi. Pas pour colporter des contre-vérités aux citoyens.

Le rapport sur le Fort du Mont Vaudois est approuvé à l'unanimité.

**Fernand BURKHALTER** : merci de saluer l'heureuse action municipale conduite par la Majorité, sur le Fort du Mont Vaudois, des investissements énormes consentis depuis 2000, à la faveur d'une association qui a été une émanation de notre majorité municipale, avec Mme MICHEL, M. SPADONE, les bénévoles. Le pôle métropolitain n'est pas en reste sur cette action, puisqu'il a mis en place une action de communication pour l'identification des sites, leur balisage, en accord avec les Collectivités, ainsi que des mentions sur les dépliants touristiques concernant cette ceinture fortifiée.

\*\*\*\*\*

## RAPPORT N°14 : FORET COMMUNALE PROGRAMME DE TRAVAUX 2024

### Présentation : Patrick PAGLIA – Adjoint à la Culture

L'Office National des Forêts a transmis ses propositions de travaux à engager dans les forêts communales d'Héricourt et des communes déléguées de Bussurel et Tavey en 2024.

Il est donc demandé à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer quant à l'adoption de ces programmes de travaux et autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions à intervenir sur ces bases avec l'Office National des Forêts.

#### PROGRAMME DE TRAVAUX EN FORET COMMUNALE DE LA COMMUNE D'HERICOURT

Désignation des travaux	Quantité	Montante estimé HT
<b>Travaux sylvicoles</b>		
Cloisonnement sylvicole : maintenance mécanisée Financement : 01 - Autofinancé Localisation : 6.j Présence d'un chêne remarquable côté Sud-Ouest de la parcelle ne pas passer au pied de l'arbre Entraxe : [6] m	6,80 HA	
Nettoisement de jeune peuplement Localisation : 9.j Au profit des chênes, feuillus précieux et divers feuillus mellifères ou rares	2,50 HA	
Cloisonnement sylvicole : entretien mécanisé Financement : 01 - Autofinancé Localisation : 45.r, 5.r Entraxe : [5] m	14,38 HA	
Travaux préalables à la régénération : préparation de la végétation avant régénération Localisation : 45.r, 5.r	4,31 HA	

Travail méthode « peau de léopard »		
	<b>TOTAL</b>	<b>15 170,00 € HT</b>

PROGRAMME DE TRAVAUX EN FORET COMMUNALE DE LA COMMUNE DELEGUEE DE BUSSUREL		
Désignation des travaux	Quantité	Montante estimé HT
<b>Travaux sylvicoles</b>		
Travaux préalables à la régénération : broyage de la végétation Localisation : Parcelle 59.r Avec insistance sous les semenciers de chênes ayant un large houppier. Modalité : [passage en plein]	5,03 HA	
Nettoisement du jeune peuplement Localisation : 59.j au profit des chênes, précieux et divers nobles.	2,69 HA	
	<b>TOTAL</b>	<b>6 620,00 € HT</b>

PROGRAMME DE TRAVAUX EN FORET COMMUNALE DE LA COMMUNE DELEGUEE DE TAVEY		
Désignation des travaux	Quantité	Montante estimé HT
<b>Travaux sylvicoles</b>		
Cloisonnement sylvicole : entretien mécanisé Localisation : T11.r, T12.r Entraxe : [6]m	8,54 HA	
Nettoisement du jeune peuplement Localisation : T21.j Au profit des chênes, feuillus précieux et feuillus nobles	3,40 HA	
	<b>TOTAL</b>	<b>7 070,00 € HT</b>
<b>Travaux d'infrastructure</b>		
Travaux d'entretien de piste/chemin Financement : 01 - Autofinancé Localisation : parcelle T4 TAVEY Par reprise de la piste sur 180 ml, création de fossés et de 5 rampes d'accès	0,18 KM	
	<b>TOTAL</b>	<b>2 700,00 € HT</b>

**Patrick PAGLIA** ajoute : je voudrais quand même dire qu'il y a des choses qui me font mal au cœur. Nous sommes une assemblée de Gauche, il faut le rappeler puisqu'il y a des gens qui écoutent. Opposition d'accord, constructive pas constructive, chacun est dans son rôle. Il y a une personne qui n'est pas là ce soir, mais elle doit le regretter et elle va rire de nos pantomimes, et j'espère me tromper mais je ne voudrais pas qu'il en soit tiré bénéfice.

**Gilles LAZAR** : il faut s'adresser au meneur des débats de l'assemblée, M. PAGLIA.

**Pierre-Yves SUTTER – Maire délégué de Bussurel** : vous avez quand même la même rhétorique que le RN, sans cesse l'insécurité.

**Gilles LAZAR** : cela confirme bien que ce n'est pas votre problème.

**Pierre-Yves SUTTER** : mais vous croyez quoi ?

**Le Maire** : nous sommes citoyens d'Héricourt autant que vous. Vous n'avez pas le monopole de la citoyenneté héricourtoise, et de l'appréciation qu'on peut porter et de l'affection qu'on porte aux héricourtois. Nous sommes aussi sensibles à tous ces problèmes que vous. Laisser croire aux habitants que nous serions insensibles à leurs préoccupations c'est mentir une nouvelle fois.

Le vote est unanime.

\*\*\*\*\*

Présentation : Patricia BURGUNDER – Conseillère Municipale déléguée au Commerce

Mme BILLOTTE a sollicité la Ville pour un soutien pour son commerce CALISTA en centre-ville.

Le commerce propose de l'habillement et des accessoires féminins et est situé en plein cœur de la rue De Gaulle. En raison de la conjoncture actuelle, la gérante demande de l'aide pour pérenniser son activité dans ce local. Il vous est proposé de VALIDER un soutien de la Ville d'Héricourt à hauteur de 5 000 € qui seront versés en une seule fois à Mme BILLOTTE.

**Gilles LAZAR** : nous voterons ce rapport qui souligne combien le centre-ville est en grande difficulté. Il suffit de se promener pour voir qu'il y a à peu près 19/20 cellules commerciales qui sont fermées, bien plus qu'il y a quatre ans. Je ne parle que de la rue principale au centre ville. Ce n'est pas en développant la ville en périphérie qu'on va améliorer la situation du centre ville, bien au contraire. On va voter le rapport, mais j'attire votre attention sur cette politique qui consiste à l'étalement urbain en périphérie d'Héricourt.

**Fernand BURKHALTER** : l'étalement urbain n'est pas spécifique à Héricourt. L'autre jour je siégeais dans une commission départementale d'aménagement commercial, et le Maire de Belfort a proposé que l'extension d'une nouvelle surface dans la zone de Bessoncourt soit temporisée. Je siége dans cette commission depuis bientôt 40 ans, à chaque fois j'ai suivi l'avis de la Ville de Belfort. La Ville de Bessoncourt était d'accord d'accueillir cette surface car elle en tire tous les bénéfices. C'est une zone commerciale qui marche bien, et qui est aussi fréquentée par de nombreux héricourtois. On m'a incidemment demandé où allaient les habitants d'Héricourt ? Parce qu'il y avait un débat entre le centre ville de Belfort, cette zone de Bessoncourt et la zone d'Andelnans. J'ai répondu que les héricourtois se partagent entre ces 3 zones.

Effectivement vous avez constaté le dépérissement des commerces de centre ville partout dans l'aire urbaine, ainsi qu'à Vesoul ou Lure et ailleurs. Je suis beaucoup plus inquiet pour les communes voisines que je ne citerai pas que pour Héricourt où j'observe qu'il y a quand même du mouvement. Il y a un certain mouvement sur notre commune, c'est ce que me disent les héricourtois. Quand on compare, les héricourtois sont rassurés. Il y a encore des efforts à faire, et effectivement après la crise du COVID il y a eu un passage à vide. Il y a quatre ans, nous avons bénéficié d'une embellie que le COVID a interrompu. Nous nous retrouvons dans une situation un peu plus difficile qui régénère de nouvelles aides au commerce local. On accompagne les commerçants comme le faut beaucoup de villes telles que Belfort ou Montbéliard. Ne critiquez pas trop la Municipalité d'Héricourt, nous sommes tous dans le même bateau dans ce domaine-là. J'écoutais sur RTL l'autre jour, une interview des habitants sur les zones moches, c'est-à-dire les zones périphériques. Et bien elles sont appréciées des habitants parce qu'ils y font leurs courses. J'ai entendu même des auditrices dire « vous ne voulez pas me priver de mon plaisir du samedi, je fais tout le tour des magasins ». La plupart des auditeurs ce jour-là ont été dans le même sens. Le Gouvernement a mis 70 000€ par zone moche pour les supprimer... avec une telle somme le pays est sauvé ! On ne contrecarre pas un mouvement qui est amorcé depuis les années soixante et qui se renforce d'année en année. En dépit des circuits courts, de tous les soutiens apportés aux commerces, c'est le prix qui fait la différence, c'est le pouvoir d'achat. Donnez 5 000€/mois à tous les français, ils reviendront au centre ville. Quoique parfois les hauts revenus sont les premiers à courir dans ces zones.

**Sylvie DAVAL** : je précise bien que nous sommes pour l'aide au commerce. Nous sommes surpris que Mme BILLOTTE qui demande un soutien pour son commerce, en a déjà perçu un en février 2020. Elle avait demandé une aide de 6 000€ qu'elle a obtenu. Par contre, est-ce que cette aide sera exactement la même pour les autres commerces qui vont s'installer ?

**Le Maire** : il faut quand même être attentifs lors de nos conseils municipaux. Il y a quelques années, nous avons édicté une politique d'aide et de soutien aux commerces qui concerne 4 types d'activités commerciales : les magasins de textiles, les primeurs, l'épicerie, les librairies. Nos aides sont exclusivement accordées, prioritairement à ces types d'activités. Je ne dis pas qu'il est exclu d'aider un autre type de commerce. Nous avons eue une demande d'un coiffeur, je l'ai dirigé vers la CCPH, car il y a déjà 17 coiffeurs à Héricourt. On peut modifier, au gré des

circonstances, notre politique d'aide au commerce locale. Je pense qu'après la crise COVID il y a peut-être lieu de l'ajuster. Tout cela est très transparent, nous l'avons dit à plusieurs reprises.

Le vote est unanime.

\*\*\*\*\*

## RAPPORT N°16 : SOUTIEN A L'INSTALLATION D'UN NOUVEAU COMMERCE D'HABILEMENT MASCULIN

Présentation : Patricia BURGUNDER – Conseillère Municipale déléguée au Commerce

Mme FRITSCH a choisi d'implanter un nouveau commerce d'habillement masculin sur la rue De Gaulle et a sollicité la Ville pour un soutien financier.

Ce type de commerce figure dans la liste des commerces prioritaires à implanter en ville. Il est proposé de mettre en place une aide au loyer pour cette installation pendant une durée d'un an.

Il vous est proposé de VALIDER une participation au loyer de 220 € par mois pendant un an pour ce commerce.

**Le Maire** : un amendement à ce projet : je passe la proposition d'aide à 230€ parce que le loyer est de 450€/mois.

**Sylvie DAVAL** : je reviens à ce que vous avez dit tout à l'heure sur les priorités. CALISTA c'est de l'habillement et elle a droit à 5 000€, Mme FRITSCH c'est aussi de l'habillement donc également un type de commerce prioritaire, elle a droit à 2 640€ pour l'année. Il serait bien que Mme FRITSCH qui est sur un commerce prioritaire, exactement pareil que pour l'autre commerce, ait la même aide.

**Fernand BURKHALTER** : l'aide n'a pas toujours été calée sur le loyer. Au coiffeur évoqué précédemment, à la CCPH j'ai donnée 15%, c'est du cas par cas. Nous n'allons pas donner plus que l'a demandé le bénéficiaire.

**Patrick PAGLIA** : c'est exactement la même chose que pour les associations qui se créent. Quelque chose est prévu pour la création, si le besoin est là on peut continuer peut-être à les soutenir. On espère qu'on n'en aura pas besoin et que le commerce marchera de lui-même.

**Patricia BURGUNDER** : pour le commerce CALISTA, c'est pour éviter sa fermeture.

**Le Maire** : Mme BILLOTTE a fait l'acquisition des murs, elle rembourse un emprunt, donc on l'aide ponctuellement. C'est un commerce dont la situation est centrale. Il serait malheureux que cette enseigne ferme, donc un effort particulier est consenti.

**Marianne ECOFFET** : j'aimerais juste savoir où va s'installer le nouveau magasin ?

**Le Maire** : dans l'ex magasin des ORIGINALES. Mme FRITSCH qui gère ce magasin a eu beaucoup de mal à obtenir son prêt bancaire. J'espère que cela va marcher pour elle, sinon nous aurons sûrement l'occasion de revenir sur ce rapport si un coup de main supplémentaire est nécessaire.

\*\*\*\*\*

## RAPPORT N°17 : PERSONNEL TERRITORIAL – TRANSFORMATION D'EMPLOI

Présentation : Fernand BURKHALTER - Maire

Au titre de la gestion des ressources humaines les nominations encadrées par le statut de la Fonction Publique Territoriale sont conditionnées par la création ou la transformation des emplois dont l'initiative relève du Conseil Municipal, le Maire étant toutefois seul responsable des nominations.

A ce titre l'assemblée doit se prononcer sur la proposition ci-dessous :

**Transformation d'emploi :**

**Au service ATSEM / Personnel de service :**

Selon les nécessités et dans l'intérêt du service, il vous est proposé de transformer l'emploi suivant :

- un emploi d'adjoint technique à temps non complet 25/35<sup>ème</sup> en un emploi d'adjoint technique à temps non complet 30/35<sup>ème</sup> à compter du 09 avril 2024.

A ce titre, je vous propose d'acter la transformation d'emploi ci-dessus.

Le vote recueille 4 abstentions de Mme Marianne ECOFFET, Mme Sylvie DAVAL, M. LAZAR. et M. HAFEKOST par procuration.

**Marianne ECOFFET** : nous nous abstenons car ce sont toujours des temps partiels et non des temps pleins.

**Le Maire** : le besoin n'est pas à temps plein et je précise que beaucoup d'emplois publics dans ce type de spécialité, conduisent à des invalidités prématurées. Les gens s'usent au travail. C'est le cas de nombreux agents de service qui sont usés car ce sont des métiers fatigants. L'agent demande à ne faire que 30H, au départ elle avait souhaité exercer à 25H et elle m'a demandé récemment un passage à 30H que j'ai consenti parce qu'initialement nous pensions l'employer à 30H. La Municipalité d'Héricourt est une municipalité à visage humain.

\*\*\*\*\*

---

## RAPPORT N°18 : SUBVENTION AU FCSM

### Présentation : Fernand BURKHALTER - Maire

Le Conseil Municipal a approuvé, en septembre dernier, le principe du versement d'une subvention exceptionnelle au Football Club Sochaux Montbéliard afin de les soutenir pour la saison 2023 / 2024 sur les projets suivants :

- Réorganisation de l'équipe suite à la rétrogradation en Nationale
- Maintien du Centre de Formation

Récemment, le FCSM a finalisé la mise en place de la SCIC (société coopérative d'intérêt collectif), étape indispensable au versement d'une subvention publique au club. Les différentes collectivités ont donc confirmé leur apport à cette structure en conservant les objectifs validés précédemment.

En cohérence avec les participations des différentes collectivités, je vous propose d'attribuer, pour cette saison sportive et à titre exceptionnelle, une subvention de 25 000 € au titre de la Ville d'Héricourt au FCSM. La Communauté de Communes proposera la même subvention à son prochain Conseil Communautaire portant donc à 50 000 € la participation héricourtoise dans le club.

Cette subvention sera intégralement versée par la Communauté de Communes qui sera la collectivité référente dans ce partenariat. La Ville d'Héricourt participera en déduisant les 25 000 € du fonds de concours dédié à la Ville par la CCPH et dont le montant maximal validé dans le Pacte Fiscal Financier est de 175 215 €.

Il vous est demandé de bien vouloir AUTORISER M. le Maire à solliciter le fonds de concours de la CCPH à hauteur de 25 000 € au profit du FCSM.

**Gilles LAZAR** : vous avez raison de dire que personne ne peut connaître les résultats du club, tout comme à Héricourt nous avons voté des subventions aux associations sportives et personne ne peut connaître l'avenir de ces clubs. Il est bien clair que si nous ne soutenons pas, il y aurait une rupture démocratique entre les sociochaux et les collectivités. C'est important de bien comprendre la situation, je vous engage d'ailleurs à voir une série soutenue par la Région, qui s'appelle « La fièvre ». C'est l'histoire entre un club de foot et la presse notamment. C'est très intéressant et très bien joué. Je pense qu'on a intérêt et on doit soutenir le FC SOCHAUX, cela fait partie du patrimoine culturel et sportif de notre territoire.

**Le Maire** : j'ajoute que ce soutien de la Collectivité est d'autant le bienvenu que moi je n'ai pas de loge au FC SOCHAUX. Je me refuse à ça, quand je vais au FC SOCHAUX je paie ma place.

**Marianne ECOFFET** : lors du Conseil du 25 septembre dernier, vous avez dit que la Ville d'Héricourt avait une loge.

**Le Maire** : non c'est une coquille. Je n'ai pas de loge, je paie ma place. Je suis invité à chaque match, d'ailleurs ce soir j'étais invité. Je pense que tout le monde devrait faire comme moi. Je pense qu'on a d'autres moyens que de soutenir les loges, On peut donner une aide directe, mais pas payer les places de nos Elus politiques, c'est une question de moralité politique. J'y tiens absolument. La moralité commence pour soi-même. Je n'irai jamais en loge au FC SOCHAUX, bien que j'y sois invité.

**Marianne ECOFFET** : Je suis curieuse de connaître votre numéro de sociochaux ?

**Le Maire** : mon fils a cotisé, vous verrez son nom et vous verrez son nom sur le maillot.

Le vote est unanime.

**Le Maire** : on nous reprochera ce vote un jour, car quelques fois je suis amené à refuser certaines demandes, je ne peux pas dire oui à tout. Donc on me dira qu'on a bien aidé le FC SOCHAUX pour 25 000€ et que je refuse 500€ de subvention.

\*\*\*\*\*

## RAPPORT N°19 : MOTION DOSSIER ENQUETE PUBLIQUE RN19

Présentation : Fernand BURKHALTER - Maire

**Le Maire** donne lecture d'un courrier qui sera envoyé au Président de la Commission d'Enquête Publique :

« Monsieur le Président de la Commission d'enquête publique,

Par la présente, je vous fais suivre la contribution de la Ville d'Héricourt, approuvée lors du Conseil Municipal du 8 avril 2024, concernant le projet de mise en 2x2 voies de la RN19 entre Héricourt et l'échangeur de Sévenans.

En préambule, je tiens à confirmer le fort attachement du Conseil Municipal de la Ville d'Héricourt à la réalisation dans les plus brefs délais de cet élargissement de la RN19 pour des raisons de sécurité automobile.

Ce projet fait partie intégrante de la liaison Langres – Delle et permettra de compléter la mise à 2x2 voies de la RN19 en faisant suite aux aménagements à 2x2 voies déjà réalisés entre Amblans et Héricourt, ainsi qu'au niveau de l'échangeur de Sevenans. Il constitue un enjeu majeur et une réelle opportunité pour l'Aire Urbaine mais également pour l'ensemble du département de la Haute-Saône. La route constitue le mode principal de transport des biens et des personnes dans notre secteur. Les aménagements comme celui-ci sont donc indispensables au développement durable de nos territoires.

La stratégie d'aménagement partagée et mise en œuvre par le Département, la Région et l'Etat repose sur les fonctionnalités actuelles et projetées des RN19 et RN57, celles-ci ayant pour objectifs principaux d'améliorer fortement la traversée du département par les flux routiers de transit de moyenne et longue distance et de renforcer l'attractivité de l'Aire Urbaine et de la Haute-Saône en continuant à nous doter d'infrastructures routières à haut niveau de service reliées aux grands bassins économiques régionaux, nationaux et internationaux.

La Ville d'Héricourt partage pleinement les objectifs du projet d'aménagement de la section Héricourt / Sevenans. Comme le dossier d'enquête publique l'indique clairement, l'opération d'aménagement à 2x2 voies de cette section permettra une amélioration incontestable de la sécurité et du confort des usagers, une fluidification du trafic et une mise en conformité vis-à-vis de l'environnement, notamment en ce qui concerne la gestion de l'assainissement routier. En effet, cette section se révèle particulièrement accidentogène par rapport aux sections aménagées en 2x2 voies. La réduction du risque d'accidents est donc un objectif majeur du projet.

En complément, le Conseil Municipal d'Héricourt tient à exprimer sa position quant à ce projet sur trois points :

- Le nécessaire aménagement d'une liaison cyclable entre Héricourt et Argiésans via la Coulée Verte pour rejoindre Belfort,

- L'obtention de protections phoniques sur la commune d'Héricourt, sur la portion de la RN19 située entre la route de Luze jusqu'à l'échangeur des Guinottes sur environ 2 000 mètres de part et d'autre,
- La réalisation d'un grillage de protection pour le gibier côté nord qui n'a pas été réalisé lors des travaux initiaux sur cette même portion.

#### L'aménagement cyclable

En ce qui concerne l'aménagement cyclable propre au dossier, le tracé se révèle très partiel et présente plusieurs inconvénients, notamment celui de longer le nouvel axe routier peu compatible avec le besoin de tranquillité des usagers cyclistes.

La Ville d'Héricourt propose deux variantes de tracé.

- Le premier prolongeant la piste cyclable venant d'Héricourt, traversant Brevilliers puis le long de l'ex RN83 sur son coté droit (actuelle D683) pour rejoindre l'entrée d'Argiésans par l'échangeur. Ce tracé est privilégié par la Ville d'Héricourt.
- Le second, plus au sud, qui rejoindrait Argiésans en passant par Banvillars.

La Ville d'Héricourt préconise une nouvelle concertation avec les services de l'Etat pour définir un tracé et elle propose que le financement prévu sur la portion de voie cyclable prévue dans ce dossier soit reporté sur l'un de ces deux tracés alternatifs.

#### Les protections phoniques

La ville d'Héricourt sollicite à nouveau des aménagements phoniques de part et d'autre de la 2x2 voies sur la commune d'Héricourt sur environ 2000 mètres. Ces protections permettraient de limiter les nuisances sonores induites par un trafic en augmentation constante depuis les années 1990. Il est utile de préciser que le prolongement de la 2x2 voies jusqu'à l'échangeur de l'A36 augmentera encore la circulation et les nuisances en question à cet endroit.

Sur la commune d'Héricourt, la mise en 2x2 voies a été réalisée par l'Etat dans les années 1990 sans protection phonique à cette époque. Depuis, le trafic a sensiblement augmenté et la Ville d'Héricourt a régulièrement interpellé la Préfecture sur la question du bruit pour les habitants riverains.

Suite à notre dernier courrier, en date du 10 décembre 2020, une étude d'impact acoustique a été commanditée par la Direction Départementale des Territoires de Haute-Saône et le rendu a été présenté en novembre 2021. Les mesures et les simulations qui en découlent mettent en évidence, à l'horizon 2041, une nette hausse du niveau de bruit autour de la voie et un point noir (une habitation individuelle dans le secteur des Vignes).

Dans le cadre de la prolongation de la 2x2 voies en direction de Luze et Couthenans, travaux réalisés entre 2008 et 2012, des protections phoniques ont été mises en place. De telles protections existent aussi sur la zone de l'actuel projet au droit d'Argiésans et de Botans et seront maintenues.

Aussi, la Ville d'Héricourt sollicite la protection phonique de l'ensemble de cet axe de circulation en particulier sur le territoire de la commune, au droit des habitations avec, en priorité, le côté sud de la RN19 sur 2 kms.

#### Clôtures grillagées pour empêcher l'intrusion de gibier sur la 2X2 voies

La Ville d'Héricourt sollicite l'aménagement d'une clôture grillagée tout au long de cet itinéraire côté gauche (secteur dit des Vignes) pour sécuriser la circulation automobile. Pour rappel, un accident mortel a eu lieu à cet endroit en 2022 suite à une divagation d'animaux.

En espérant que l'ensemble des points précédents seront pris en compte dans le cadre de l'enquête publique, et en réaffirmant notre vif intérêt pour ce projet d'aménagement, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président de la Commission d'enquête, mes sentiments les meilleurs.

**Sylvie DAVAL** : si on reprend le projet de tracé de piste cyclable présenté en CCPH, il passait par Mandrevillars. Vous ne mentionnez pas Mandrevillars dans votre document. Selon le projet présenté par M. SOMBSTHAY, la piste passait par Mandrevillars et arrivait à Chalonvillars.

**Fernand BURKHALTER** : je redonne les explications. Il y a 4 liaisons cyclables de prévues :

- une première liaison qui rejoint à partir d'Héricourt : Luze, Echenans, Mandrevillars, Buc, Chalonvillars pour rejoindre la coulée verte, portée par la CCPH

- la deuxième liaison part de la gare du tram pour aller en direction de Luze, Couthenans, Champey et Saulnot – portée par des financements publics très onéreux, pour une réalisation probablement en 2026
- la troisième liaison est portée dans son premier tronçon par la Ville d'Héricourt soit la liaison faubourg de Montbéliard/Super U et ensuite Bussurel. Ce tronçon est en cours d'exécution. Le second tronçon en direction de Montbéliard sera réalisé en juin 2025.
- la quatrième liaison est actuellement en cours de discussion et vise à favoriser les liaisons de travail et pas de loisirs. 4 tracés ont été proposés dont 2 qui ont été éliminés. VELOXYGENE plaide pour un tracé par Banvillars, et moi le Maire d'Héricourt je plaide pour un tracé le long de la R683.

**Sylvie DAVAL** : je reviens sur la première phrase du document qu'il convient de modifier : ce n'est pas la piste cyclable entre Héricourt et Argiésans via la coulée verte, ça ne marche pas. Vous imaginez Héricourt/Argiesans/La Coulée Verte qui part de Chalonvillars ?

**Le Maire** : vous n'avez pas compris.

**Sylvie DAVAL** : si j'ai très bien compris. Le souci porte sur la formulation de votre document et la proposition qui a été faite à la CCPH passant par Mandrevillars. Je suis hyper intéressée car je vais travailler en vélo depuis Héricourt.

**Le Maire** : vous êtes courageuse, attention aux accidents.

**Sylvie DAVAL** : nous sommes très nombreux. Je ne vous demande pas d'avoir les 4 propositions, je vous dis simplement que la phrase « via la coulée verte » ce n'est pas bon, c'est tout.

**Le Maire** : le terme « via » est inapproprié, il aurait fallu dire « vers » la coulée verte. Vous évoquez des propos tenus il y a quelques années. Le dossier a évolué.

**Sylvie DAVAL** : je pars simplement sur la phrase « via la coulée verte » et vous vous partez sur les autres projets de liaisons. Je fais juste une remarque, « via » la coulée verte non, « vers » la coulée verte oui.

**Fernand BURKHALTER** : vous n'écoutez pas mon propos. La coulée verte passe bien à Bavilliers ? Vous me le confirmez bien ? Je prends l'amendement, on mettra « vers » la coulée verte. Je ne vois pas pourquoi je militerai pour un tracé vers Chalonvillars alors que je milite à la CCPH pour privilégier l'itinéraire le plus direct. D'ailleurs, dans le dossier d'enquête publique, les gens demandent un itinéraire direct et ne pas passer par les villages comme certains en rêvent. VELOXYGENE rêve de passer par Banvillars et pourquoi par Rome pour faire cette piste cyclable ! Evidemment, nous irons au tracé le plus court, c'est le souhait du Maire d'Héricourt, c'est pour cela que j'en fais état dans ce document.

Je le répète, il y a deux autres tracés alternatifs : un qui longe l'ex RN83/D683 pour rejoindre Argiesans. C'est le plus court que j'emprunte depuis des décennies. Un autre tracé alternatif a été proposé par VELOXYGENE qui passe par Banvillars. La CCPH a plutôt privilégié le tracé par Banvillars, ce n'est pas mon point de vue. En tant que Président de la CCPH je respecte les travaux des vice-présidents. Cependant, le Maire d'Héricourt propose que le tracé le plus court soit retenu. C'est l'avis d'ailleurs de beaucoup de nos concitoyens. Certains veulent un passage sous la RN19, mais il est impossible de construire un passage sous la RN19. Pourquoi un passage sous la RN 19 ? Pour un tracé le plus direct. Ils ne souhaitent pas aller se promener à Banvillars.

**Sylvie DAVAL** : vous n'avez pas compris. Mon intervention portait sur le terme « via » la coulée verte. C'est tout.

**Gilles LAZAR** : si j'ai bien compris, ce rapport est une prise de connaissance ?

**Le Maire** : non c'est une motion. Je le soumetts au vote.

**Gilles LAZAR** : le document qui nous a été remis indique « prise de connaissance »

**Le Maire** : je mets un amendement. C'est une motion. J'ai fait le document cet après-midi. Le Département a mis le dossier à enquête publique. La Ville d'Héricourt qui est la ville la plus importante doit se positionner, parce que les habitants qui ont déposé une remarque sont nombreux.

**Gilles LAZAR** : lorsque vous nous avez demandé de mettre un nouveau rapport à l'ordre du jour, c'était une prise de connaissance, pas une motion.

**Le Maire** : je sais que EELV vote contre l'aménagement de cette voie. Votre groupe est divisé mais je n'y peux rien.

**Gilles LAZAR** : nous ne sommes pas divisés, nous avons des avis différents. Me concernant, je pense que cet aménagement de la RN19 est indispensable. Il faut le réaffirmer. Ce secteur doit être aménagé tout comme le secteur du côté de Pomoy où je suis allé manifester pour que l'Etat participe à la hauteur de ce qu'il faudrait pour cet aménagement à 2X2 voies. Les remarques que vous faites sur ce dossier sont pertinentes et j'y suis favorable parce qu'il faut protéger notre territoire. Pendant la campagne électorale, je sais que vous avez aussi été dans ces quartier là et que les habitants se plaignaient et demandaient un mur d'isolation phonique. C'est donc l'occasion de le rappeler. Après, cela reste du routier avec bien sûr des gaz à effet de serre.

**Marianne ECOFFET** : Europe Ecologie Les Verts se bat pour les transports en commun qui n'existent pas à Héricourt. Vous avez été président du Syndicat des Transports et vous n'avez rien fait pour Héricourt.

**Fernand BURKHALTER** : si, j'ai lancé l'enquête transports qui a coûté 500 000€. La CCPH est l'agglomération qui met le plus d'argent, y compris par rapport à Belfort et Montbéliard, dans les transports publics.

**Marianne ECOFFET** : tout cela pour du transport à la demande !

**Le Maire** : la CCPH met 150 000€ de crédits pour les transports, alors que la Ville de Belfort met zéro centime dans ses transports en commun, tout comme la Ville de Montbéliard.

**Marianne ECOFFET** : pour 3 camionnettes ....

**Le Maire** : j'ai mis en place le versement transport payé par les entreprises, ce qui nous permettra notamment de développer des liaisons pour les scolaires du lycée d'Héricourt en direction de Champagny et de Villersexel. Je travaille concrètement sur le développement des transports.

**Marianne ECOFFET** : je reviens sur le fond. L'enquête publique se clôt demain et vous réagissez aujourd'hui pour présenter un rapport. Vous auriez pu réagir il y a une semaine, nous aurions eu le document papier avec les autres. Je constate juste que vous attendez le 8 avril pour déposer une motion.

**Le Maire** : je n'ai eu aucune suggestion de votre groupe. J'ai lu ce week-end le dossier d'enquête publique qui fait plus de 1 000 pages. Je suis très occupé. Mes services y compris au pôle métropolitain, n'ont pas eu le temps, par contre le Maire a pris le temps et j'ai remis au Directeur des Services ce matin mes remarques. J'attendais des Conseillers Municipaux qu'ils prennent connaissance de ce dossier qui est public et qu'on peut trouver sur internet. Certains d'entre eux l'ont fait, ils m'ont fait des propositions mais aucun dans l'Opposition.

**Marianne ECOFFET** : j'ai plutôt l'impression que ce sont les maires des villages qui avaient déjà agi, qui vous ont mis la puce à l'oreille.

**Le Maire** : aucun maire ne m'a parlé de ce dossier. Peut-être le maire de Brevillers, j'ai vaguement entendu parler qu'il aurait fait une remarque qu'il ne m'a pas transmise. Par contre je lui ai transmise la mienne. EELV sont contre tout. Cependant, les usagers sont très nombreux à soutenir ce projet, y compris les projets de voies cyclables entre Héricourt et Belfort. Prenez connaissance des observations des usagers. C'est très instructif que de lire le soutien du public à cette opération qui est attendue. Je rappelle pour ceux qui l'auraient oublié, que c'est la Ville d'Héricourt qui a lancé l'aménagement de la voie Langres/Delle. Pourquoi ? Quand l'Etat nous a interrogés dans les années 1983, il nous proposait un projet 2X1 voie. Nous avons demandé la mise à 2X2 voies de ce tracé qui a lancé ensuite l'aménagement en direction de Lure et ensuite en direction de Sévenans. Il faut avoir la mémoire des choses. Nous étions les premiers à faire cette proposition qui a ensuite été soutenue par tout le monde. C'est M. GUERRIERO qui ensuite a travaillé au Département qui est venu nous présenter ce projet en séance. Je connais parfaitement l'histoire du réseau routier haut-saônois car j'étais l'assistant parlementaire de M. Jean-Pierre MICHEL.

**Maryse PORTAZ** : vous nous mettez sur table un rapport où il est indiqué que nous devons juste prendre connaissance. Maintenant, vous nous demandez de voter une motion. Cela ne va pas.

**Le Maire** : je fais un amendement et je mets au vote le rapport, je préfère avoir le soutien du Conseil Municipal pour ces observations dans le dossier d'enquête publique.

Mmes DAVAL et ECOFFET ne prennent pas part au vote et le rapport est approuvé à l'unanimité.

**Le Maire** : EELV ne vous cachez pas derrière votre mouchoir, vous avez voté contre à la Région.

**Marianne ECOFFET** : bien sûr que nous sommes contre, s'il y avait plus de transports en commun il y aurait moins d'embouteillage à 7H30 le matin.

**Le Maire** : les électeurs en ont marre des khmers verts qui empêchent le développement de notre pays, de ses routes, de ces infrastructures industrielles, c'est pourquoi le pays court à sa ruine.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 21h15.

Le Maire

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Dunkalter', written over a horizontal line.